

# SU

SYNDICALISME UNIVERSITAIRE

syndicat général de l'éducation nationale — cfdt

bimensuel 6 F

784

12 mai 1980



mai et juin :  
les luttes continuent

**action et luttes p. 4 à 6**

mai et juin, la lutte continue  
dans le premier degré  
dans le second degré  
60 % de grévistes les 28 et 29 avril  
le SGEN aux côtés des étudiants étrangers  
les droits syndicaux à l'encaissement

**spécial congrès p. 3 et 7 à 16**

Andernos en direct  
Jeannette Laot : le SGEN, une richesse pour la CFDT  
Patrice Béghain : se forger un outil de lutte de masse  
la résolution sur l'action  
le SGEN et les séquences éducatives  
école et formation professionnelle  
les principaux votes par mandats  
la place de la Recherche dans le SGEN  
le nouveau bureau national

**débats-combats p. 17**

quatre projets ministériels au CTP  
une nouvelle voie d'accès à l'université  
l'indemnité de logement des instituteurs

**points sur les i p. 18 et 19**  
la réforme du second cycle  
les jeunes enfants sourds en maternelle**élections p. 19**

supérieurs, bibliothèques, CNRS : un scrutin capital

**regard sur p. 20**  
la victoire des nettoyeurs du métro

Photos : G. Bloncourt p. 1, J.F. Launay-SU p. 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, Szmuléwicz p. 4 et 5, J. Lambert p. 6, P. Granaud p. 18, D. Maillac p. 20.

**à noter****stages**

• LA COMMISSION « ECOLE ET TIERS MONDE », commune à cinq mouvements (Artisans du Monde, Mouvement 1 % Tiers monde, Secrétariat de liaison des groupes locaux, Terre des Hommes France, UCODEP) s'est donnée comme tâche l'étude de la présentation du Tiers-monde dans les livres scolaires pour lutter contre toute conception mystificatrice du sous-développement et promouvoir un développement solidaire de tous les peuples. Cette année, la classe de 3<sup>e</sup> est concernée par les changements de programme. Les nouveaux manuels d'histoire-géographie sortent fin avril-début mai et sont choisis par les enseignants et les représentants des parents d'élèves au sein des conseils d'établissement. La commission « Ecole et Tiers monde » les analysera lors du week-end des 17 et 18 mai à Paris et en province. Cette action n'est pas une affaire de spécialistes.

Contacter la commission « Ecole et Tiers-monde », 20, rue Rochechouart, 75009 Paris. tél. 285 25 37 (permanences : mardi 9h à 12h, mercredi et jeudi 16h30 à 19h30).

• INSTITUT COOPERATIF DE L'ÉCOLE MODERNE (pédagogie Freinet) organise deux stages nationaux sur le thème BT-Documentation : la place de la documentation et de l'information dans une pédagogie fondée sur la libre expression et la libre recherche.

— du 5 au 12 juillet : CPO de Celles-sur-Belle (Deux-Sèvres) : s'adresser à Alain Roland, Bonneuil-de-Verrines, 79370 Celles sur Belles ; — du 11 au 17 juillet à Autun : s'adresser à M.F. Puthod Les Presles II n° 105 ZUP 71400 Autun.

Places limitées, s'inscrire avant le 10 juin ; camping possible, accueil des enfants prévu.

**étranger**

• L'ALGÉRIE recrute par petites annonces pour l'enseignement supérieur mais procède actuellement en lettres, sciences sociales et humaines, à des non renouvellements de contrat coopération. Se méfier des contrats de « droit local » : sans garantie. Pour toute information : AGEF-CFDT - 4/C/80 Cité Lavigerie - El Harrach - Alger.

• AFRIQUE Des postes sont vacants en Afrique noire francophone et au Maroc. Candidatures à adresser de toute urgence aux ministères compétents selon la procédure exposée au BO n° 14 du 10 avril p. 1110-1112.

Directeur de la publication : J. George  
Rédacteur en chef : Danièle Franco  
C.P.P.A.P. n° 440 D 73 du 2.4.73  
ISSN 0337 — 7725  
Abonnement : 120 F.  
Supplément  
Chantier : 16 F  
Syndicat général  
de l'Education nationale CFDT  
5, rue Mayran - 75442 Paris  
Cedex 09  
Imprimerie ETC 76190 YVETOT  
Cadet Photocomposition  
75009 PARIS  
Publicité : Georges Schipilberg

**LEP**

• Arrêté du 26/2/80 : conditions de formation des candidats admis au concours de recrutement des PCET session 1980 ; spécialités où la formation n'est qu'externée (BO n° 14 du 10/04/80).  
• Arrêté du 1/04/80 : concours spécial pour le recrutement des conseillers d'éducation (CE) : 60 places (BO n° 16 du 29/4/80).

**supérieur**

• MEDECINE Modalités d'élection de la juridiction disciplinaire fixées par arrêté du 14 mars (BO n° 15 du 17 avril). Elections le 28 mai.  
• AU CONSEIL D'ETAT Le décret du 29.6.1977 sur le CTP des universitaires est annulé par arrêt du 18 avril.

**retraités**

Les instituteurs et professeurs d'enseignement général de collège, en fonction avant le 1<sup>er</sup> octobre 1969 dans les établissements du premier cycle, bénéficient de l'indemnité forfaitaire spéciale (1 800 F annuel), instituée par le décret du 19 décembre 1969 et compensant la perte du droit au logement de fonction. Cet avantage a été supprimé par deux circulaires de 1970 et 1971 à ces personnels, occupant les emplois de directeur de CEG ou de sous-directeur de SES ou CES, et occupant un logement de fonction. Un arrêté du Conseil d'Etat du 21 novembre 1979 a annulé ces circulaires. Nous invitons donc nos camarades retraités, victi-

**billet****le sous-préfet aux champs**

A l'abri de buissons de gendarmes mobiles, de lance-grenades et autres engins blindés de reconnaissance, le sous-préfet de Millau rêvait d'ordre militaire, de contre-ordres et de batailles rangées. Au point qu'il en oublia de donner son avis sur les ordonnances d'expropriation des paysans du Larzac. Aussi la Cour de cassation annula-t-elle lesdites ordonnances.

Ah ! si nos énarques et sous-technocrates négligeaient couramment de mettre leur grain de sel dans nos affaires, ce serait plus souvent, dans la machine à décerveler, le décisif grain de sable.

Alain d'Aix

**SU a lu****l'effet Rocard**

C'est en journalistes que Hervé Hamon et Patrick Rotman, naguère en poste à *Politique-Hebdo*, affichent la couleur : « L'effet Rocard » mérite l'examen parce qu'il occupe le centre de l'actualité politique française ».

Leur travail est bien un travail de journalistes : accumuler des faits, laisser (et parfois faire) parler amis et adversaires de Michel Rocard. Mais chemin faisant, un certain nombre d'analyses ressortent, et celle-ci vaut d'être pesée ; elle concerne le « courant rocardien ».

« Ce courant procède d'une matrice féconde et puissamment irriguée : la guerre d'Algérie, l'UNEF, le mendésisme, la convergence entre chrétiens de gauche et socialistes dissidents. La « modernité » de Michel Rocard est un produit des années cinquante ». Les militants CFDT ne pourront qu'être intéressés, mais peut-être pas surpris, par la place qu'occupe notre confédération dans ces pages. Et nous serons quelques-uns à enregistrer une formule de Michel Rolant (qui en lance pourtant plusieurs dans le livre !) à propos de 1974 et des Assises du socialisme : « La CFDT a été quelque peu piégée dans cette histoire ». Oui, un livre utile.

• L'effet Rocard, Hervé Hamon et Patrick Rotman ».

mes de ces circulaires, à présenter un recours gracieux à leur ancien recteur, demandant le paiement de l'indemnité pour toute la période où ils en ont été frustrés. Ne pas oublier d'adresser une copie de la requête à la section retraités SGEN-CFDT.

**publication**

La Truite Qui Doute (l'immonde de l'Education), mensuel satirique, continue son petit bonhomme de chemin. On peut s'en payer une tranche en envoyant 4 F en timbres à BP 7 Chartrettes 77770. L'abonnement (10 n°s) coûte 35 F (à l'ordre de la Truite Qui Doute) ou 50 F (abonnement de soutien).

**petites annonces**

• Qui peut me renseigner sur des possibilités d'hébergement avantageuses en juin ou en septembre (3 à 5 nuits) pour un groupe scolaire de 20 à 30 enfants (6-10 ans) ? Ecrire : M. de Pugy, 7 bis av. Guillot 44000 Nantes.

• F. Geoffrion, chemin de la Pépinière, Riorges 42300 Roanne loue studio Deux-Alpes. Tél. (77)71.97.63 ap. 18 h.

• Assistante de physique (21<sup>e</sup> section) à l'I.U.T. de Lannion cherche échange de poste avec la région parisienne pour octobre 1980. Tél. à M. Quinton, IUT de Lannion (96)38 43 34.

**mutations**

Les appels concernant les mutations et les premières affectations ne seront reçus que sur les numéros suivants :

**• pour le second degré**

526 80 85

526 80 86

**• pour les LEP**

247 78 01

Si vous avez envoyé une fiche, dispensez-vous d'appeler. Vous serez avisés par courrier dès la fin de chaque CAPN.

# andernos en direct

**L**e congrès du SGEN-CFDT s'est tenu du 22 au 25 avril à Andernos. Plus de 600 délégués, porteurs des délibérations des adhérents, ont débattu du passé, du présent et de l'avenir de leur outil syndical.

## le débat sur l'activité

Présenté au nom du bureau national par Roger Lépiney, secrétaire général sortant, il a été centré sur la politique d'action et marqué par la confrontation de deux analyses : d'un côté la critique d'insuffisances dans les luttes sur l'emploi par exemple ou d'erreurs d'appréciation, notamment sur la politique gouvernementale de formation professionnelle et les stages en entreprise des jeunes de LEP : la critique aussi des initiatives d'action jugées peu mobilisatrices et trop suivistes par rapport aux partenaires syndicaux ; un leitmotiv dans ces interventions : le SGEN perd sa spécificité, il risque de devenir une FEN bis. Dans d'autres interventions, l'accent était mis sur la réalité du rapport de forces créé face à la politique gouvernementale, grâce à un processus continu d'action, solidement ancré sur les lieux de travail et porté par la dynamique unitaire. Tout compte fait donc, selon le rapporteur, un bilan effectivement mince quant aux résultats de l'action, mais, en particulier ces derniers mois, des luttes importantes, impulsées par l'opinion et mettant en difficulté le gouvernement sur sa politique scolaire. Si cette analyse a emporté la conviction de la majorité, une forte minorité l'a contestée en refusant le quitus (vote n° 1).

La suite des débats du congrès a été consacrée à trois questions :

- l'école et la formation professionnelle des jeunes ;
- la transformation du syndicat national en une fédération de syndicats ;
- l'action d'ici la fin de l'année scolaire.

## la formation professionnelle des jeunes

Cette question a incontestablement été au cœur des débats du congrès qui a d'abord eu à se prononcer sur une motion de renvoi de Lyon qui estimait que la résolution ne faisait «aucune analyse des pratiques actuelles de l'alternance» et «ne permettait pas de mener une lutte efficace contre la main mise du patronat sur la formation professionnelle». Cette motion repoussée (vote n° 2), le congrès a décidé, sur proposition de l'académie de Rennes, de se prononcer «distinctement sur le problème des séquences éducatives» (vote n° 3).

Deux débats ont donc eu lieu. Le premier, sur les séquences éducati-

ves en LEP a permis d'approfondir et d'accentuer les critiques que nous faisons de la politique gouvernementale et l'adoption d'un amendement de la Haute-Garonne a précisé notre propre conception de l'alternance, sur la base de la dénonciation des actuelles séquences éducatives (vote n° 4). En outre l'action doit se fixer comme objectif une véritable négociation et l'abrogation de la circulaire Beullac de juillet 79, comme le demandait un amendement de Versailles (vote n° 5). L'ensemble du texte a été approuvé par une très large majorité (vote n° 6). Le second débat sur «l'école et la formation professionnelle des jeunes» a permis de doter l'organisation, à la suite des textes «école moyenne» et «école de base» de 1974 et 1977, de revendications et d'objectifs de transformation sur l'essentiel des enjeux actuels en matière de formation (vote n° 7).

recherche. Une motion de renvoi du STREM a été repoussée ; elle argumentait sur la non-participation du syndicat CFDT de l'INRA, dont le congrès n'avait pas validé les mandats, à un débat concernant l'ensemble de la recherche publique. Le congrès a ensuite décidé d'entendre ce syndicat à titre d'invité (vote n° 10). Le congrès devait ensuite repousser un amendement du CNRS créant deux unions fédérales, recherche et enseignement supérieur d'une part, formation initiale d'autre part (vote n° 11) et un amendement créant un syndicat national de l'INSERM (vote n° 12). Ces votes ont entraîné le départ des sections de recherche du congrès (cf. p. 16).

L'ensemble des textes sur la fédéralisation, ratifiant la charte de fonctionnement adoptée par le Comité national en 1979, ont alors été adoptés (vote n° 13).



## la fédéralisation

En ce qui concerne la charte financière le congrès a tranché en faveur d'une part proportionnelle pour les ressources fédérales et il a adopté une réduction de 20 % sur 3 ans des ressources nationales, contradictoirement à une proposition d'Orléans qui tendait à une réduction plus importante et plus rapide (vote n° 8). En ce qui concerne l'organisation de la future fédération, le congrès a d'abord tranché en faveur de la création de branches professionnelles et non de commissions techniques de branches. Il a écarté l'hypothèse du regroupement des diverses sections nationales professionnelles en une branche ATOS (vote n° 9) et a repoussé un amendement de Poitiers demandant une expérimentation provisoire.

L'essentiel du débat a porté sur l'organisation des sections de

d'action sur l'inspection (cf. résolution, 2.24), le congrès adoptait la résolution sur l'action au troisième trimestre (cf. p. 8) (vote n° 17).

## le débat d'orientation

Les deux rapports ont été présentés successivement par Patrice Béghain et par Pascal Sillou. Après quoi les délégués ont expliqué les raisons de leur choix et ont interrogé les candidats. Plusieurs ont précisé que les modalités du choix d'orientation et l'affrontement auquel elles conduisaient avaient pesé sur l'ensemble des débats et avaient empêché la confrontation des pratiques syndicales et la recherche, à travers elle, d'une orientation collective. Ils ont insisté sur les risques d'un tel mode de fonctionnement et sur la nécessité d'y remédier dans la future fédération. Après les réponses des candidats, l'élection de Patrice Béghain comme secrétaire général et l'adoption par le congrès national du rapport «Agir pour gagner, gagner pour faire avancer nos objectifs de transformation» a été acquise par 55,74 % des mandats, 34,93 % s'étant portés sur Jean-Louis Ballais et 9,33 % en abstention, après un premier tour (résultats respectifs : 45,63 %, 34,67 % et 19,69 %). □

- On trouvera les résultats des principaux votes par mandats page 16.

## sécurité sociale

## le 13 mai

Dans le cadre de l'appel de la CFDT, de la CGT et de la FEN pour une journée d'action le 13 mai sur les problèmes de la sécurité sociale, le SGEN-CFDT appelle ses sections locales, départementales et régionales, en liaison avec les structures interprofessionnelles CFDT, à prendre ce jour-là chaque fois que cela sera possible des décisions de débrayage, de grève et à participer aux manifestations unitaires.

Cette journée sera utilisée pour une large information sur les projets gouvernementaux (ticket modérateur d'ordre public, projet de loi Berger, système d'assurance maladie à double niveau...) et pour populariser les revendications syndicales.





## premier degré

Dans le premier degré, le SGEN appelle ses sections départementales à poursuivre dans l'unité les actions déjà engagées ou à prendre l'initiative d'actions nouvelles en lien avec les usagers.

Ces luttes menées au plus près des réalités avec les usagers seront appuyées et intensifiées par une série de temps forts nationaux.

### 1º) L'action nationale sur l'auxiliarat :

Les mois de mai et juin doivent être mis à profit pour faire apparaître la réalité vécue par les suppléants éventuels : absence totale de garantie en ce qui concerne l'emploi, la

protection sociale, les conditions de travail, le salaire. Cette campagne peut prendre des aspects différents selon les départements : information par tract, articles dans la presse, interventions auprès des élus, publication d'un livre noir. Elle doit viser à mobiliser l'ensemble des personnels sur le thème : pas de licenciement dans le premier degré. L'objectif est bien d'obtenir le ré-emploi et la titularisation de tous les suppléants à la rentrée (certains d'entre eux sont particulièrement menacés en cas de troisième échec au concours interne). Les rassemblements régionaux des non-titulaires de l'éducation nationale, organisés en syndicat général, constitueront une étape importante de la mobilisation.

Ces actions concernent l'ensemble des personnels de remplacement, y compris les titulaires mobiles, victime

## en mai et juin

# l'action se poursuit

**L**a politique d'action du SGEN, confirmée par le congrès d'Andernos, consiste à faire alterner actions nationales et régionales, à articuler actions générales et spécifiques de manière à « tester » de façon continue les conséquences de la politique gouvernementale.

Après les actions des 1er et 2e trimestres, après la grève générale des 24 et 25 avril et celle des agents-O.P. des 28 et 29 avril, l'action au 3e trimestre doit se poursuivre sous des formes adaptées à cette période et pour les revendications les plus urgentes.

Dans la recherche et le supérieur, outre la poursuite de l'action sur les étudiants étrangers (cf. ci-après), une campagne de sensibilisation et d'action sera engagée dans la 2e quinzaine de mai pour faire échec

aux projets gouvernementaux sur les statuts des ITA (ingénieurs, techniciens, administratifs).

Dans les collèges et les lycées (LEP compris), « le front du 2nd degré » a arrêté un dispositif qui porte sur l'auxiliarat et le remplacement, les MI-SE, les « mal mutés » avec, en toile de fond, une campagne sur le thème « des postes pour quoi ? » dont la bataille sur les effectifs constitue l'axe essentiel (cf. ci-après).

Dans le 1er degré deux terrains seront au centre des initiatives des sections et des régions : les non titulaires et les effectifs de classes (cf. ci-après).

Quels résultats ?

L'objectif premier de l'action syndicale c'est de faire aboutir les revendications. Aussi est-il légitime de s'interroger sur l'efficacité de la politique d'action que nous conduisons.

L'efficacité de l'action syndicale dans l'éducation et la recherche ne résulte pas de ses effets économiques (blockage de la production,...) mais de ses effets politiques et sociaux. Parce qu'elle fait éclater aux yeux de tous les objectifs réels de la politique du pouvoir en matière scolaire et de recherche, parce qu'elle met bas la tentative giscardienne de construire le consensus social et par l'école (« l'égalité des chances », « homogénéisation idéologique » des petits français) parce qu'elle perturbe l'ordre social en mettant en mouvement une masse importante de salariés, parce qu'elle recueille l'adhésion de larges secteurs de l'opinion, notre action syndicale débouche bien sur un rapport de forces dont le pouvoir doit tenir compte. Des reculs ont déjà été obtenus : sur les postes, dans la recherche, sur les MI-SE où le pouvoir semble hésiter (cf. ci-après).

Il est probable également que le prochain budget de l'Education ne comportera pas les coupes sombres proposées par le premier ministre.

L'obtention de résultats plus importants dépend de notre capacité à maintenir et à accentuer la pression. N'oublions pas que dans notre secteur le processus d'action continue et de masse n'en est qu'à ses débuts et qu'il fait suite à de longs mois de très faible mobilisation.

C'est pourquoi il est important que chaque section donne une ampleur maximum à l'action syndicale de ces mois de mai et de juin. C'est le meilleur moyen de préparer la rentrée et de donner toute leur efficacité aux actions passées. □

Yves DALMAU

tés et des qualifications. Une attention particulière sera apportée à la situation des MA, des AE, des néotitulaires.

— Du 21 mai au 4 juin : quinzaine nationale d'actions sur l'emploi des auxiliaires, des personnels de surveillance et des titulaires. Dans le cadre de cette quinzaine qui comporte des initiatives diversifiées décidées au plan local et régional, (manifestations, occupations, grèves) l'accent sera mis :

• du 26 au 30 mai sur le réemploi des auxiliaires, leur titularisation et le remplacement des maîtres. Les modalités de ces actions seront définies dans le cadre des régions. Au cours de cette même période, de nouvelles initiatives seront prises pour les MI-SE (rassemblement régional en même temps que les auxiliaires par exemple ; appel à la grève).

• du 26 au 30 mai sur le réemploi des auxiliaires, leur titularisation et le remplacement des maîtres. Les modalités de ces actions seront définies dans le cadre des régions. Au cours de cette même période, de nouvelles initiatives seront prises pour les MI-SE (rassemblement régional en même temps que les auxiliaires par exemple ; appel à la grève).

• du 26 au 30 mai sur le réemploi des auxiliaires, leur titularisation et le remplacement des maîtres. Les modalités de ces actions seront définies dans le cadre des régions. Au cours de cette même période, de nouvelles initiatives seront prises pour les MI-SE (rassemblement régional en même temps que les auxiliaires par exemple ; appel à la grève).

• du 26 au 30 mai sur le réemploi des auxiliaires, leur titularisation et le remplacement des maîtres. Les modalités de ces actions seront définies dans le cadre des régions. Au cours de cette même période, de nouvelles initiatives seront prises pour les MI-SE (rassemblement régional en même temps que les auxiliaires par exemple ; appel à la grève).

• du 26 au 30 mai sur le réemploi des auxiliaires, leur titularisation et le remplacement des maîtres. Les modalités de ces actions seront définies dans le cadre des régions. Au cours de cette même période, de nouvelles initiatives seront prises pour les MI-SE (rassemblement régional en même temps que les auxiliaires par exemple ; appel à la grève).

• du 26 au 30 mai sur le réemploi des auxiliaires, leur titularisation et le remplacement des maîtres. Les modalités de ces actions seront définies dans le cadre des régions. Au cours de cette même période, de nouvelles initiatives seront prises pour les MI-SE (rassemblement régional en même temps que les auxiliaires par exemple ; appel à la grève).

• du 26 au 30 mai sur le réemploi des auxiliaires, leur titularisation et le remplacement des maîtres. Les modalités de ces actions seront définies dans le cadre des régions. Au cours de cette même période, de nouvelles initiatives seront prises pour les MI-SE (rassemblement régional en même temps que les auxiliaires par exemple ; appel à la grève).

• du 26 au 30 mai sur le réemploi des auxiliaires, leur titularisation et le remplacement des maîtres. Les modalités de ces actions seront définies dans le cadre des régions. Au cours de cette même période, de nouvelles initiatives seront prises pour les MI-SE (rassemblement régional en même temps que les auxiliaires par exemple ; appel à la grève).

• du 26 au 30 mai sur le réemploi des auxiliaires, leur titularisation et le remplacement des maîtres. Les modalités de ces actions seront définies dans le cadre des régions. Au cours de cette même période, de nouvelles initiatives seront prises pour les MI-SE (rassemblement régional en même temps que les auxiliaires par exemple ; appel à la grève).

• du 26 au 30 mai sur le réemploi des auxiliaires, leur titularisation et le remplacement des maîtres. Les modalités de ces actions seront définies dans le cadre des régions. Au cours de cette même période, de nouvelles initiatives seront prises pour les MI-SE (rassemblement régional en même temps que les auxiliaires par exemple ; appel à la grève).

• du 26 au 30 mai sur le réemploi des auxiliaires, leur titularisation et le remplacement des maîtres. Les modalités de ces actions seront définies dans le cadre des régions. Au cours de cette même période, de nouvelles initiatives seront prises pour les MI-SE (rassemblement régional en même temps que les auxiliaires par exemple ; appel à la grève).

• du 26 au 30 mai sur le réemploi des auxiliaires, leur titularisation et le remplacement des maîtres. Les modalités de ces actions seront définies dans le cadre des régions. Au cours de cette même période, de nouvelles initiatives seront prises pour les MI-SE (rassemblement régional en même temps que les auxiliaires par exemple ; appel à la grève).

• du 26 au 30 mai sur le réemploi des auxiliaires, leur titularisation et le remplacement des maîtres. Les modalités de ces actions seront définies dans le cadre des régions. Au cours de cette même période, de nouvelles initiatives seront prises pour les MI-SE (rassemblement régional en même temps que les auxiliaires par exemple ; appel à la grève).

• du 26 au 30 mai sur le réemploi des auxiliaires, leur titularisation et le remplacement des maîtres. Les modalités de ces actions seront définies dans le cadre des régions. Au cours de cette même période, de nouvelles initiatives seront prises pour les MI-SE (rassemblement régional en même temps que les auxiliaires par exemple ; appel à la grève).

• du 26 au 30 mai sur le réemploi des auxiliaires, leur titularisation et le remplacement des maîtres. Les modalités de ces actions seront définies dans le cadre des régions. Au cours de cette même période, de nouvelles initiatives seront prises pour les MI-SE (rassemblement régional en même temps que les auxiliaires par exemple ; appel à la grève).

• du 26 au 30 mai sur le réemploi des auxiliaires, leur titularisation et le remplacement des maîtres. Les modalités de ces actions seront définies dans le cadre des régions. Au cours de cette même période, de nouvelles initiatives seront prises pour les MI-SE (rassemblement régional en même temps que les auxiliaires par exemple ; appel à la grève).

• du 26 au 30 mai sur le réemploi des auxiliaires, leur titularisation et le remplacement des maîtres. Les modalités de ces actions seront définies dans le cadre des régions. Au cours de cette même période, de nouvelles initiatives seront prises pour les MI-SE (rassemblement régional en même temps que les auxiliaires par exemple ; appel à la grève).

• du 26 au 30 mai sur le réemploi des auxiliaires, leur titularisation et le remplacement des maîtres. Les modalités de ces actions seront définies dans le cadre des régions. Au cours de cette même période, de nouvelles initiatives seront prises pour les MI-SE (rassemblement régional en même temps que les auxiliaires par exemple ; appel à la grève).

## agents, op, labo, ASU

### plus de 60 % de grévistes

Les 28 et 29 avril, les personnels agents et administratifs du SGEN-CFDT se sont trouvés dans l'action, continuant ainsi celles menées précédemment par les camarades enseignants.

L'ensemble des organisations syndicales se sont retrouvées le 29 (CGT et FEN). Ces journées d'action ont reçu un écho très largement favorable : dans la plupart des cas, les internats et demipensions ont été obligés de fermer. Elles ont permis de rappeler au ministre de l'Education et à l'ensemble de l'opinion les problèmes spécifiques de ces personnels, indispensables au bon fonctionnement des établissements (gestion, entretien, nourriture).

Le SGEN, en tant que Syndicat général de l'Education, entend poser les problèmes des personnels non enseignants dans ce qu'ils ont de spécifique mais également en faisant apparaître la communauté d'intérêts de ces personnels parmi les autres travailleurs de l'éducation.

Devant le refus du ministère de fournir des réponses aux revendications exprimées par les travailleurs, les sections non-enseignants du SGEN-CFDT appellent les personnels à continuer l'action dans l'unité pour faire aboutir nos revendications : titularisation immédiate des non-titulaires, réduction du temps de travail, vers les 35 heures, créations de postes, salaire minimum à 3 200 F, droits syndicaux.

## lutte

### des ENNA

La réforme de la formation des professeurs de CET a été mise en place dès la rentrée 79 (voir SU 767-770). Toute l'année, les stagiaires ont manifesté leur opposition et se sont mobilisés contre ce qui est, de fait, une réduction de leur formation.

Dès le deuxième trimestre, l'inter ENNA du SGEN appelait l'ensemble des stagiaires à se mobiliser sur des objectifs précis : pendant la 2<sup>e</sup> année de formation, stage en binôme avec conseiller pédagogique dans un établissement et regroupements trimestriels des stagiaires en ENNA.

Le 23 avril les stagiaires d'ENNA de Paris-Nord et Paris-Sud ont

manifesté devant le ministère ; le 29 avril appuyée sur une délégation massive leur intersyndicale (SGEN-CFDT, SNETP CGT, SNES AA FEN, + SNES des profs d'ENNA) a été reçue par un service du ministère.

## Clermont recteur abusif

Le 17 mars 1980, le recteur de l'académie de Clermont envoie à tous les chefs d'établissement du second cycle une circulaire pour préparer la rentrée 1980-1981 qui prévoit la globalisation du nombre d'élèves sur toutes les agglomérations ce qui entraînera dans toutes les classes et toutes les sections les transferts d'élèves d'un établissement à l'autre pour obtenir le bourrage maximum des classes. Des regroupements de disciplines communes pour différentes classes sont suggérés, des regroupements de classes de niveaux différents sont pré-

vus en langues, français et latin-grec. La circulaire rappelle enfin que les seuils de dédoublement sont de 40 dans tout le second cycle.

Les conséquences au niveau de la carte scolaire ne se font pas attendre : des suppressions de classes, sections et postes d'enseignants sont annoncées. De nombreux établissements engagent immédiatement la riposte. Au Puy, le 24 mars, à Thiers, du 25 au 28 mars. Une première globalisation est réalisée le 28 mars alors que la majorité des établissements de l'académie sont en grève. Le SGEN et le SNES coordonnent l'action à laquelle la majorité des personnels enseignants participe. Le recteur refuse de recevoir une délégation des établissements en lutte. La lutte reprend : grève des établissements clermontois, les 31 mars, 1<sup>er</sup> et 2 avril ; à Aurillac, grève le 27 mars et le 1<sup>er</sup> avril ; à Vichy, grève les 2 et 3 avril ; à Montluçon, grève les 28 mars et 4 avril. Dans le même temps, des luttes s'engagent dans le 1<sup>er</sup> degré : Dans les départements de l'Allier et du Cantal touchés par des suppressions de postes ; dans le canton de Volvic, à l'initiative d'adhérents du SGEN et du SNL.

Face à cette évolution de la situation, le bureau académique a décidé d'appeler à la grève reconductible le 22 avril, Moulins se joignant à la lutte ce jour-là. Les objectifs sont clairs : les personnels veulent défendre et améliorer leurs conditions de travail très difficiles aujourd'hui ; ils veulent aussi défendre l'emploi et préparent ainsi la rentrée 1980-81 à leur manière. Leur détermination laisse bien augurer de l'avenir.

Dans cette école maternelle, les institutrices appuyées par le SGEN et le SNL appliquent depuis la rentrée la limitation des inscriptions à 30 élèves par classe en dépit des retentes des conditions particulières de l'école : fort pourcentage d'immigrés. Il s'agit certes d'un compromis encore éloigné des 25 maximum (mais il y a incontestablement une brèche entre la norme de 35 et la norme de 25). C'est un acquis important qui démontre la possibilité technique d'ouvrir une classe en cours d'année

comportant au moins 50 % de migrants. L'accord signé prévoit en outre : « en cas de baisse d'effectifs dans les écoles recrutant des enfants de milieu défavorisé, une attention particulière sera apportée aux fermentures de classes ». C'est un petit pas en avant vers la reconnaissance de l'existence de zones d'éducation prioritaire.

Le résultat de cette action, on le doit à une seule école en lutte sur ce terrain. Une lutte difficile puisqu'elle coûte actuellement des retraits importants de salaires au titre du service non-fait qu'elle ont subis pendant plusieurs mois.

Cette lutte a abouti à un accord signé par l'inspecteur d'académie, le SGEN et le SNL. Cet accord comporte l'ouverture d'une classe le 5 mai. C'est un acquis important qui démontre la possibilité technique d'ouvrir une classe en cours d'année

comportant au moins 50 % de migrants. L'accord signé prévoit en outre : « en cas de baisse d'effectifs dans les écoles recrutant des enfants de milieu défavorisé, une attention particulière sera apportée aux fermentures de classes ». C'est un petit pas en avant vers la reconnaissance de l'existence de zones d'éducation prioritaire.

Le résultat de cette action, on le doit à une seule école en lutte sur ce terrain. Une lutte difficile puisqu'elle coûte actuellement des retraits importants de salaires au titre du service non-fait qu'elle ont subis pendant plusieurs mois.

Cette lutte a abouti à un accord signé par l'inspecteur d'académie, le SGEN et le SNL. Cet accord comporte l'ouverture d'une classe le 5 mai. C'est un acquis important qui démontre la possibilité technique d'ouvrir une classe en cours d'année

## Session agents

La section agents, o.p., labo organise une session nationale de formation en Charente pour permettre aux militants des académies d'être mieux armés pour une réelle prise en charge de la défense individuelle et collective des camarades et, pour favoriser la constitution d'une équipe générale capable de coordonner les luttes des personnels d'un secteur ou d'une région.

Chaque militant est concerné. Prendre contact avec son bureau académique pour participer. La demande de congé-éducation doit être déposée pour le 29 mai.

## universités

# avec les étudiants étrangers

**L'**ACTION que le SGEN-CFDT mène avec et pour les étudiants étrangers n'est pas un simple réflexe de solidarité. Ce qui est en cause, c'est toute une conception de l'enseignement supérieur et de son développement : le SGEN refuse l'instauration d'une université fondée sur la discrimination entre étudiants étrangers et français et sur le rejet, xénophobe et raciste, d'*« indésirables »*.

Le mouvement contre la limitation de l'accueil des étrangers en France et contre le renvoi d'une partie d'entre eux s'est renforcé depuis la rentrée de Pâques, réunissant dans l'action étudiants, enseignants et ATOS. En particulier, la grève étudiante s'est étendue à de nouvelles universités (notamment Lyon et Aix I). A cette mobilisation le gouvernement répond par des interventions policières sur les campus, notamment à Censier, Grenoble et Caen.

A Grenoble, la police est intervenue à deux reprises, procédant à de très nombreuses arrestations d'étudiants. Elle l'a fait à l'appel des présidents d'université, intrinsèquement vis-à-vis des étudiants et refusant toute négociation. Des manifestations massives ont eu lieu pour demander la libération des étudiants arrêtés et l'abandon des poursuites judiciaires. Le SGEN a été constamment partie prenante de l'action aux côtés des étudiants.

A Caen, le mouvement sur les étudiants étrangers a été complètement lié à l'action des MI-SE contre le projet Beullac (de même qu'à Nantes, Rouen, Le Mans). Parce que la grève des MI-SE, lancée à l'initiative du SGEN, avait réussi à s'ancrer dans tous les coins de Basse-Normandie, le pouvoir a réagi en installant la police sur le campus une première fois le 3 avril. A la rentrée, le recteur décide d'exorbitantes retenues de salaire pour les MI-SE. Ceux-ci décident de tenter d'occuper le rectorat le 24 avril. Violentes charges de police, plusieurs blessés, arrestations. Le 25, nouvelles manifestations d'étudiants et de MI-SE, rejoints par les militants du SGEN et des syndiqués FEN, nouvelles brutalités policières. L'intervention policière a pour rôle d'isoler et diviser les secteurs en lutte. Ainsi, lors de la manifestation de 5 000 personnes le 28 avril, organisée par CFDT, CGT et FEN avec le soutien du MAS et de l'UNEF en riposte à la répression, alors qu'il n'y avait aucun incident, les CRS ont chargé pour couper la manifestation en deux, séparant les cortèges syndicaux de celui des étudiants et surveillants. Trois

militants du SGEN sont arrêtés. Les enseignants du SGEN ont reconduit les 28 et 29 la grève des 24 et 25 avril. Une AG des personnels a décidé le soutien aux luttes étudiantes et une présence permanente à l'université aux côtés des étudiants qui l'occupent. Durant le premier week-end de mai, les CRS envahissent l'école normale et le lycée Fresnel. Le SGEN demande la levée des inculpations, exige qu'aucune sanction administrative ne soit prise contre les surveillants inculpés. Le 6 mai les enseignants sont en grève à Caen. Une AG le 7 décidera de la reconduction.

A Jussieu (Paris VI et VII), la force du mouvement tient à l'action conjointe des étudiants et des personnels. Les étudiants sont entrés dans la lutte il y a huit semaines. Depuis le 22 avril ils occupent la présidence de Paris VI, avec le soutien actif des personnels. L'intersyndicale (SGEN, SNESup, SNCS, SNTRS, SNPESB) a également organisé des débrayages et des AG. Le 29 avril a été une journée « universités paralysées » pour mobiliser l'opinion. C'est une motion commune étudiants-personnels qui sert de base aux négociations entamées entre les étudiants et l'intersyndicale d'une part, les deux présidents d'université d'autre part. En même temps que l'action est menée contre les textes gouvernementaux, l'intersyndicale et les étudiants interven-

ent pour que localement les deux universités n'appliquent pas le décret et accueillent sans discrimination des étudiants étrangers. Pour le moment, les négociations ont échoué à Paris VI et se poursuivent à Paris VII.

A Nice, l'action pour l'éducation physique se poursuit, et est désormais liée à celle sur les étudiants étrangers.

Au niveau national, le SGEN, conformément au mandat du congrès, a tendu à généraliser l'action à l'ensemble des villes universitaires. C'est pourquoi il a appelé ses sections à tout faire pour organiser des manifestations le même jour partout (le 6 mai). Il s'est adressé en ce sens à la coordination étudiante réunie à Grenoble et au SNESup. Il s'agit, en effet, devant l'intensité de l'attaque gouvernementale, de franchir une nouvelle étape dans l'action. La réalisation de cette initiative pâtit de l'absence d'une véritable organisation nationale du mouvement étudiant et de l'attachement du SNESup à une plate-forme très variée. Le SGEN va faire le bilan des actions menées, proposer à ses partenaires de nouvelles manifestations et inviter les universités à suivre les propositions de l'intersyndicale de Jussieu : à titre conservatoire, prendre directement elles-mêmes les préinscriptions puis les inscriptions des étudiants étrangers, selon les règles d'équivalences et dans les mêmes conditions que les étudiants français.

Devant l'ampleur du mouvement, le gouvernement manœuvre : il sort le 25 avril une note dont le principe avait été annoncé par M. Imbert au SGEN lors d'une audience le 22 avril et qui, à côté de confirmations du décret, contient un certain nombre d'assouplissements ; elle renforce le pouvoir d'appréciation des universités et leur donne prise sur la réorientation des étrangers en cours d'études. Le pouvoir veut ainsi gagner du temps. Il n'empêche : pour le SGEN, ce texte, si limité soit-il, constitue un encouragement à persévérer dans l'action aux côtés des étudiants. □



## les luttes en mai et juin

### recherche, supérieur

15-30 mai :  
campagne sur les statuts des ITA.

### premier degré

mai-juin :  
campagne sur les effectifs d'élèves et sur les non-titulaires et le remplacement.

### second degré

(dans le cadre intersyndical)

• poursuite des actions sur les besoins des établissements (postes, classes, etc.) ;

- organisation du retus collectif des heures supplémentaires ;
- réunion des conseils d'établissement : point d'appui à une campagne de popularisation ;
- 26-30 mai : actions locales et régionales, relayées nationalement, sur les MA et les MI-SE ;
- 30 mai-4 juin : actions locales et régionales sur les « profs en exil » et les « mal mutés », avec rassemblements régionaux et rassemblement de délégations régionales à Paris, le 4 juin.

## droits syndicaux à l'encaissement

**A**NDRE Gervaise, censeur à Bar-le-Duc est le dernier d'une liste déjà longue de chefs d'établissement traduits devant la commission disciplinaire (C.C.S.). Le SGEN-CFDT a déjà payé un lourd tribut à la politique répressive du ministère (5 camarades en 5 ans responsables ou candidats du SGEN à des élections professionnelles).

Que reproche-t-on à notre camarade ? Son inaptitude à être censeur bien qu'il exerce depuis... 9 ans. En fait, on profite de relations difficiles avec un nouveau proviseur pour régler des comptes déjà anciens.

On ne pardonne pas à André Gervaise ses engagements politiques syndicaux et sa liberté de parole vis-à-vis de la hiérarchie administrative et au conseil d'établissement.

Plus grave ; à l'occasion de cette affaire, le ministère voudrait revenir sur les droits acquis en matière disciplinaire. La commission se réunirait sans possibilité pour notre camarade d'être assisté d'un représentant syndical ou d'un avocat et de faire entendre ses témoins. Les élus ne disposeraient que du dernier rapport de l'inspecteur général de la vie scolaire (l'ancien inspecteur d'académie de Gervaise avec qui il avait eu des mots en 1968).

La riposte s'est organisée rapidement tant à Bar-le-Duc que dans l'académie de Nancy où le SGEN a lancé une pétition. La commission des personnels de direction de l'Est s'est réunie plusieurs fois autour de notre camarade et a rédigé une pétition à l'intention des chefs d'établissement. Au niveau national, nous sommes intervenus à plusieurs reprises auprès du ministère et avons confié le dossier à un avocat.

Cette affaire est exemplaire. Elle intervient dans un contexte politique global de mise au pas des personnels et de grignotage des droits syndicaux acquis. Dans le même temps, en effet, le ministère refuse à nos commissaires paritaires des corps d'origine, l'accès aux commissions de listes d'aptitude et de première nomination des proviseurs de LEP arguant qu'il n'y est pas contraint par les textes (c'est exact mais nous siégeons dans les autres commissions).

Ainsi, après avoir retiré aux chefs d'établissement le droit de grève, le ministère revient sur les (maigres) garanties obtenues en matière de discipline, de nomination et de mutation. La boucle est presque bouclée. Il peut maintenant s'attaquer aux CE-CPE, voire aux MI-SE en commençant comme pour les personnels de direction par le droit de grève.

La passivité des chefs d'établissement, le manque de réaction des syndicats majoritaires a permis de les transformer en de prétendus fonctionnaires d'autorité à la discréction de l'administration. C'est une leçon pour les autres personnels. De leur réaction collective dépend le maintien d'un minimum de garantie et d'autonomie. □

Michel ROUSSEL



Jeannette Laot

## le SGEN, une richesse pour la CFDT



« O n l'a dit à maintes reprises, mais il convient de le rappeler, la CFDT ne peut concevoir son existence sans une présence de masse dans tous les secteurs professionnels, donc dans l'Education nationale. La présence du SGEN dans la CFDT est une richesse pour la confédération tout entière. Avoir un syndicat confédéré des personnels de l'Education nationale est une nécessité pour permettre aux travailleurs et travailleuses de tous les secteurs professionnels de se poser les problèmes de l'école et d'intervenir à partir de leur propre situation pour changer l'école. Mais avoir un syndicat confédéré des personnels de l'Education nationale est aussi une nécessité pour permettre aux personnels enseignants et non enseignants de comprendre les situations des autres travailleurs et de prendre toute la dimension du combat de la classe ouvrière... »

### mobiliser les travailleurs sur nos objectifs

La politique gouvernementale, par l'accentuation du libéralisme économique, vise à rendre cohérente une solution capitaliste à la crise.

Mais dans cette crise de mutation de longue durée qui touche tout autant l'économique, le social que l'idéologique, rien n'est encore joué ; son issue n'est ni déterminée, ni automatique, elle dépend de notre capacité à mobiliser la plus grande masse des travailleurs et des travailleuses sur nos objectifs et à établir un rapport de forces en leur faveur.

Or, nous le savons bien, il n'y a pas de réponses toutes faites aux multiples problèmes qui se posent à nous,

s'il y a crise du système capitaliste, il y a aussi crise dans les idéologies et les stratégies de la gauche, ne disons-nous pas nous-mêmes qu'il y a crise du syndicalisme.

### les luttes sociales, moteur des transformations

Dans cette situation, le pire serait de nous replier sur la défensive et d'en rester à la défense des acquis... il n'y a pas plusieurs alternatives : il y en a deux.

— L'une : opter pour une stratégie défensive, c'est-à-dire pour des actions de pure dénonciation et pour des objectifs de conservation des situations qui, si elles sont satisfaisantes pour l'esprit, transforment peu l'ensemble des inégalités sociales et qui laissent en fait le champ libre au patronat et au gouvernement, et de plus, plaçant la nécessité d'une rupture politique avant tout changement par les luttes sociales, cette stratégie n'est pas conforme à celle définie par la CFDT, à sa stratégie autogestionnaire.

— L'autre : c'est celle choisie par le congrès de Brest qui a confirmé la stratégie qui fait des luttes sociales le moteur des transformations, luttes qui font progresser dans les comportements et les mentalités les conditions d'une réelle diffusion du pouvoir ; l'autre c'est une stratégie offensive qui utilise la nécessité de changement, (devant laquelle se trouvent patronat et gouvernement) pour changer les priorités, réduire les inégalités, faire progresser un autre projet (...)

On aurait pu penser que, le corps enseignant s'étant féminisé dans les

proportions que l'on connaît, c'est par l'expression et la participation des enseignantes adhérentes au syndicat que les problèmes de leur exploitation et des discriminations auraient été posés. (...).

### lutte des classes et libération des femmes

La majorité des femmes qui choisissent de travailler dans l'enseignement le font en fidélité au rôle traditionnel des femmes. Elles peuvent travailler, mais aussi cumuler les tâches familiales ; les horaires correspondent à ceux des enfants, de plus la fonction d'éducation est celle que l'on a dévolu aux femmes pour justifier leur présence au foyer lorsque le rôle économique de la famille a été modifié par l'industrialisation. Ce n'est donc pas par les enseignantes qu'ont été portés les débats et les luttes qui ont amené le changement des positions de la CFDT sur la conception du rôle des femmes au congrès de 1970. D'ailleurs s'il en avait été autrement, ce n'est pas de l'extérieur de l'Education nationale que serait venue la contestation d'une politique d'éducation sexiste.

Au cours des 20 dernières années, la CFDT à partir de la réalité que vivent les femmes dans le monde du travail, a élaboré une politique revendicative originale, liant étroitement lutte des classes et libération des femmes ; c'est une politique syndicale, seule susceptible d'aboutir à la suppression des inégalités et des discriminations que vivent les travailleuses dans et hors l'entreprise.

C'est à partir des discriminations, de la surexplotation dont sont l'objet les

travailleuses dans le monde du travail que la CFDT s'est mise en situation d'en analyser les causes. (...).

Mais pour les femmes travailleuses, il n'y a pas et il ne peut y avoir rupture entre leur vie de femmes dans la société et leur vie dans le monde du travail, d'autant que dans le travail elles retrouvent sous des formes diverses, au sein de leur propre classe, les contraintes qui résultent des rapports hommes/femmes. Il faut donc aussi que la politique d'action de la CFDT permette l'intervention syndicale sur des terrains qui sont à tort souvent perçus comme des problèmes de vie privée : double journée de travail, contraception, rôle dans la famille (...).

### les personnels de l'éducation dans les combats de la classe ouvrière

Pour conclure, je voudrais réaffirmer combien il est nécessaire de soustraire les enseignants à l'influence corporative des syndicats non confédérés. Ceci n'exclut pas bien sûr de maintenir au niveau confédéral les rapports nécessaires avec la FEN ; elle existe, elle est puissante, elle a un certain nombre de positions sur lesquelles il est possible de réaliser des accords momentanés.

Mais au-delà de l'alliance nécessaire, il faut réaffirmer qu'il n'y a aucune justification théorique d'une situation qui ne permet pas à la masse des enseignants de se retrouver dans les mêmes combats que la classe ouvrière, sous le prétexte de faire coexister dans l'unité organique les différents courants politiques du milieu enseignant. □

### Patrice Béghain :

## Se forger comme outil d'une action de masse

Nous reproduisons ci-dessous quelques extraits de la présentation faite par Patrice Béghain du rapport d'orientation adopté par le congrès, pour les trois ans à venir.

« SUR notre politique d'action, considérons d'abord que nous sommes d'une certaine manière à une étape décisive de l'évolution de notre pratique. Nous ne pouvons en juger comme si nous avions toujours, en tout lieu et dans tous les secteurs professionnels, eu une capacité d'action. Notre organisation est en réalité en train, dans les luttes, de se forger comme outil d'une action de

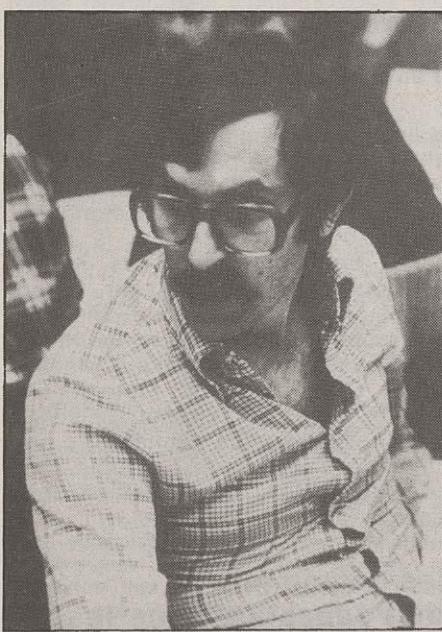
masse. Nous passons d'une période où notre action syndicale était essentiellement une action de militants, limitée à quelques secteurs professionnels — et quand elle était une action de masse, elle était limitée à quelques régions —, nous passons donc d'une telle période à une période où nous avons, compte tenu notamment des impasses du syndicalisme majoritaire, des capacités et des responsabilités nouvelles. Ignorer cela, ce serait manquer ce que nous ne devons jamais cesser de faire, c'est-à-dire être en capacité de nous comprendre en tant qu'outil syndical, au travers précisément des luttes que nous menons... »

Alors, mes camarades, nous n'allons pas être les seuls à douter de nous-mêmes. Aucune action de masse n'est possible aujourd'hui dans l'ensemble du secteur éducation, universités et recherche sans le SGEN-CFDT. Et si nous n'en avons pas toujours conscience nous-mêmes, nos partenaires, la presse, l'opinion publique commencent à en avoir conscience... »

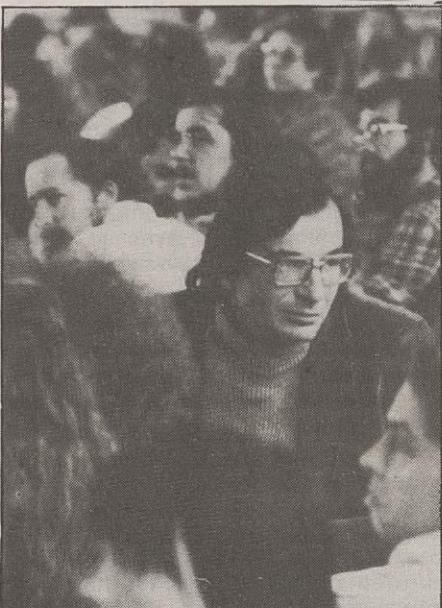
... Dans cette action de masse, un élément nouveau est apparu qui doit être au centre de notre pratique dans les prochaines années : l'intervention active d'autres forces sociales dans

(suite page 16)

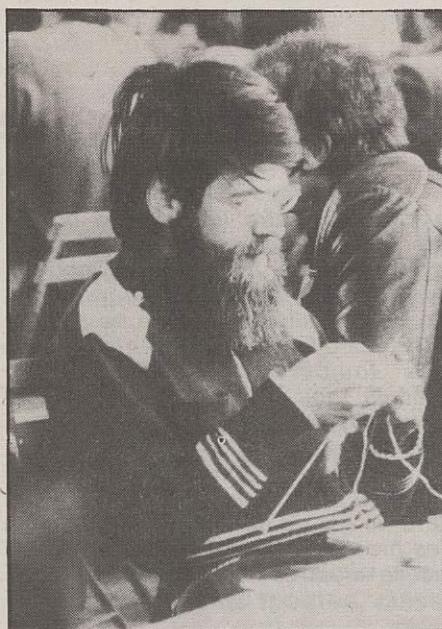
# La résolution action



J. F. Troglic, rapporteur de la résolution



un congrès aussi attentif que... détendu



## 1.

Depuis plusieurs semaines, une action massive et continue se développe dans l'éducation et la recherche.

### 1.1.

Centrée sur l'emploi et les conditions de travail, cette action constitue la riposte des personnels

- aux atteintes portées par le gouvernement au service public de formation et de recherche et aux statuts de ses travailleurs ;
- à une politique scolaire de classe marquée par le désinvestissement public qui, sous couvert de redéploiement, se traduit par une réduction des moyens et une restructuration au service du patronat ;
- au renforcement hiérarchique qui se traduit par la multiplication des tentatives « d'interdiction professionnelle » et les atteintes aux droits syndicaux.

Cette période a été marquée en particulier par les initiatives et les luttes menées par les usagers : parents d'élèves, contre les fermetures de classes ; par les jeunes, contre les stages en entreprise ; étudiants, contre les expulsions des étudiants étrangers.

### 1.11. Cette action vise à obtenir

- le réemploi et la titularisation immédiate de plus de 50 000 maîtres auxiliaires, des auxiliaires et contractuels de bureau et de service, des suppléants éventuels du premier degré, des conseillers d'orientation intérimaires, des assistants vacataires et hors-statut du supérieur et de la recherche ;
- l'amélioration des conditions d'emploi et de travail des personnels et des conditions de vie des jeunes dans les établissements ;
- le retrait des projets portant atteinte au statut des personnels d'éducation et de surveillance.

1.12. C'est à partir de la traduction concrète de cette politique dans leur situation que les travailleurs de nos secteurs ont démarré cette action dont le caractère de masse constitue un fait nouveau pour l'action syndicale.

### 1.2.

Développer cette action de masse, la faire porter sur des priorités concrètes tournant autour de deux axes précis, tel a bien été le sens de l'action du SGEN-CFDT, notamment depuis la rentrée scolaire 1979-80.

Les initiatives locales, régionales et nationales qu'il a prises, chaque fois que cela était possible, dans l'unité, traduisent bien cette volonté.

Elles construisent un rapport de forces national. Elles ont permis de mettre en difficulté le pouvoir sur sa politique dans l'école et dans la recherche, et d'ouvrir un large débat public favorisé par le soutien massif

de l'opinion à toutes ces initiatives. L'éducation et la recherche sont venues au premier plan du débat social et politique de cette période.

### 1.3.

En faisant porter l'effort du second trimestre sur la carte scolaire, le SGEN-CFDT faisait le choix :

1.31. d'une unification des luttes dans les catégories, dans les régions, au plan national ; ce qui a permis notamment de mener dans le premier degré une action de masse qui a été déterminante pour l'ensemble du personnel (en dépit du refus par le SNI d'une action unitaire au plan national) ;

1.32. d'un développement de l'action sur ses priorités : l'emploi et les conditions de travail ; d'y amener ses partenaires habituels et, au-delà, l'ensemble de la FEN ;

1.33. d'exprimer dans des luttes con-

taire et des initiatives propres, mettant en évidence, grâce au choix clair de priorités, les spécificités catégorielles (MI-SE, par exemple) permettant sur une durée longue une lutte d'ensemble dans l'Education nationale.

C'est dans cette perspective que se situent

— le maintien de nos consignes d'initiatives locales et régionales dès la rentrée de Pâques ;

— l'appel à la grève générale de l'éducation dans la période du 24 au 29 avril : grève du premier degré, du second degré et du supérieur, les 24 et 25 ; grève des personnels d'administration et de service, les 28 et 29.

### 1.5.

L'objectif du SGEN-CFDT est d'obtenir satisfaction sur nos revendications. Il entend donc poursuivre la construction du rapport de forces à tous les niveaux :



Le débat est souvent serré dans les délégations

crètes les aspirations unitaires des personnels ;

1.34. de la mise en œuvre de formes de luttes faisant appel sur place à la responsabilité et à l'initiative des personnels et des usagers, tant pour la forme que pour la durée et la reconduction des actions (c'est bien le sens de notre appel dans le premier degré à constituer partout des structures de lutte unitaires — comités de grève, comités de parents, enseignants, personnels communaux — permettant d'associer étroitement toutes les parties prenantes, et à développer des actions de grève reconductibles dès que les conditions de la reconduction sont réunies dans les localités ou les départements).

### 1.4.

Le développement de l'action a concrétisé sur le terrain cette politique d'action, associant une pratique uni-

— par des initiatives locales, départementales et régionales, il visera à imposer des reculs aux pouvoirs respectifs concernés, en particulier les recteurs, et à développer ainsi la mobilisation des personnels et des usagers ;

— en même temps et s'appuyant sur ces luttes coordonnées, il prendra les initiatives nationales unitaires nécessaires permettant la convergence des luttes de toutes les catégories de l'éducation, l'université et la recherche, dans la perspective d'une épreuve de force à même de faire aboutir nos revendications nationales. Cette épreuve de force pourra prendre la forme d'une grève générale reconductible, ou toute autre modalité dont les luttes auront montré l'efficacité et reçu l'accord des personnels.

### 1.6.

Le SGEN-CFDT prendra toute sa

place dans la CFDT et notamment dans l'UFFA pour relier les luttes dans l'école et la recherche aux luttes dans l'ensemble du secteur public et nationalisé contre le démantèlement des services publics et les atteintes aux statuts. La satisfaction de nos revendications passe par la convergence des luttes dans le secteur public et nationalisé.

**1.7.** Le congrès demande une confrontation publique (TV, radio, etc.) entre le ministère et les organisations de jeunes, de parents, de travailleurs, des personnels de l'Education nationale.

**1.8.** Le congrès interpelle les ministres concernés pour qu'ils ouvrent des négociations nationales sur l'ensemble des revendications portées par les luttes.

## 2. Sans réponse du gouvernement, poursuivre la lutte dès le mois de mai.

**2.1.** Le SGEN-CFDT appelle ses sections et ses syndicats à poursuivre dès le début mai les actions déjà engagées : grèves reconductibles, occupations, manifestations, campagnes de popularisation des besoins, ou à en prendre l'initiative afin d'appuyer des actions nationales sur les non-titulaires et les personnels de remplacement, sur les conditions d'emploi, de travail et de vie, sur les effectifs, pour des ouvertures de classes, et pour obtenir le retrait des projets ministériels sur la surveillance et l'éducation.

L'ensemble de ces initiatives permet de continuer la lutte sur le terrain de

non, à cette initiative, le SGEN entend mettre en évidence les problèmes qui se posent sur ce terrain et lutter contre l'auxiliarisation des conditions d'emploi et de travail des personnels chargés de ces tâches, contre le recrutement des vacataires à temps plein, notamment dans l'enseignement agricole public, et pour le maintien des personnels en place avec création de postes correspondant à ces emplois.

### 2.22. Action nationale sur les conditions d'emploi et de vie (premières affectations, mutations).

Dans le cadre de l'action sur les conditions d'emploi des titulaires (emploi hors qualification, heures supplémentaires, compléments de service, postes mobiles, mises à disposition...), le SGEN-CFDT entend poser les problèmes concrets des personnels nommés loin de leurs attaches régionales et familiales. Cette initiative spécifique doit permettre l'expression des difficultés vécues par ces personnels, de faire avancer les propositions susceptibles de débloquer cette situation : rééquilibrage économique régional, création massive d'emplois diversifiés, diminution du temps de travail et des effectifs des classes, bonification du barème pour rester ou revenir au pays. Elle doit faire connaître à l'opinion publique la dimension du problème posé et notamment la légitimité de l'aspiration à vivre et travailler au pays.

### 2.22 bis. Poursuite de l'action contre les projets sur la surveillance.

La mobilisation et l'action massives des MI-SE et CE-CPE semblent amener le ministère à geler, pour l'instant au moins, le projet de modification du statut des MI-SE.

que allant dans le sens d'une autre prise en charge des enfants des classes populaires dans l'école.

### 2.232. Concrètement, cette action portera :

- au troisième trimestre, sur l'affirmation du droit à l'accueil en maternelle pour tous, dans des classes ne dépassant pas 25 élèves ; la limitation des inscriptions en maternelle, l'utilisation des listes d'attente pour faire éclater ce problème supporteront cette revendication fondamentale ;
- d'ici à la fin de l'année scolaire, un temps fort général et national sera proposé à nos partenaires et comprendra les initiatives suivantes :

- en maternelle et élémentaire, des actions telles que grève, limitation d'effectifs, occupations, classes sauvages mettront en évidence les besoins spécifiques de l'école, du secteur (milieu social, immigrés) et rappelleront les revendications du SGEN-CFDT (25 élèves par classe, ZEP) ;

- dédoublement des classes et limitation dans le second degré et les LEP pour mettre notamment en évidence les ouvertures de classes nécessaires à une orientation conforme aux voeux des élèves et qui ne soit plus un moyen de sélection visant à organiser la répartition des tâches en reproduisant entre autres la division sexiste du travail ;

- en milieu rural, action pour adapter les normes aux conditions vécues sur le terrain et notamment pour maintenir la vie et l'école dans le village ; pour étendre l'accueil des enfants dans les classes maternelles dans des conditions adaptées à l'âge de ces enfants et aux contraintes

publique : presse, interventions publiques.

**2.234.** Elle sera proposée, à tous les niveaux, à tous nos partenaires syndicaux et aux associations présentes sur le terrain de l'école.

**2.24.** Dans le cadre de son intervention permanente contre l'autoritarisme et la hiérarchie, le SGEN-CFDT engagera l'action contre la normalisation du personnel et des élèves (liberté d'initiative pédagogique, lutte contre la hiérarchie, l'inspection, les pouvoirs des chefs d'établissement, les tentatives de création d'un grade de directeur d'école).

Il continuera la mobilisation pour l'abolition de la loi sur le service non fait. Il développera également les luttes contre les interdictions professionnelles.

Le SGEN-CFDT s'engage

- à impulser différentes formes de luttes contre l'inspection (accueil collectif de l'inspecteur, contre le rapport, refus du confessionnal...) pouvant aller, si le rapport de forces le permet, jusqu'au refus de l'inspection ;
- à proposer un débat et une réflexion avec les autres organisations syndicales et pédagogiques en vue d'un front uni contre les formes actuelles de l'inspection ;
- à soutenir les luttes existantes contre l'inspection et la répression.

### 2.25. Action nationale pour une autre pratique du métier :

- mise en évidence de la nécessité de créer des postes pour permettre un temps de concertation intégrée au service, entre les personnels, amorce de véritables équipes pédagogiques et éducatives que nous voulons ;

- organisation de journées de concertation sauvages dès la rentrée.

Ces actions visent aussi à remettre en cause, dans la pratique, la loi sur le service non fait.

## 3.

Dans les LEP, le SGEN-CFDT engagera l'action dès le mois de mai sur la base du texte « Le SGEN-CFDT et les séquences éducatives » adopté par le congrès.

## 4.

### 4.1.

Dans l'enseignement supérieur, le SGEN-CFDT intensifiera, en liaison avec les étudiants, son action pour s'opposer à la limitation d'accueil et au renvoi des étudiants étrangers institués par la circulaire Bonnet de 1977, le décret du 31 décembre 1979 et la circulaire Imbert sur les non-bacheliers. En particulier, au mois de mai, il appellera localement à des débrayages et recherchera un appel unitaire à une journée nationale d'action et de manifestations. En fonction de la mobilisation réalisée, il proposera, dans tous les lieux d'action où le SGEN-CFDT est présent aux côtés des étudiants, la reconduction de l'action pour obtenir l'inscription des étudiants étrangers par les universités sur les seuls critères universitaires et sans discrimination.

A l'occasion du réexamen par le Parlement de la loi d'orientation, le SGEN-CFDT interviendra sur le rôle des universités et la carte universitaire.

Il fera un bilan public et national des nouvelles procédures de recrutement et des luttes menées à leur sujet, notamment sur l'emploi des assistants non-titulaires et des vacataires.



la délégation parisienne

la carte scolaire, sous des formes diversifiées selon les régions et les catégories de personnels.

**2.2.** Un processus d'actions continues d'ampleur nationale sera développé sur ces objectifs.

### 2.21. Action nationale des non-titulaires et des personnels de remplacement.

— appuyée sur des rassemblements régionaux, l'expression de témoignages, livres noirs, interventions publiques,

— destinée à interpeller l'ensemble des personnels et de l'opinion sur les luttes spécifiques menées pour la garantie de réemploi et la titularisation des non-titulaires et à impulser une organisation des non-titulaires.

En associant l'ensemble des personnels utilisés à des tâches de remplacement, qu'ils soient titulaires ou

La pression sur le ministère pour l'abandon définitif des deux projets, pour l'arrêt de toutes les mesures disciplinaires en cours et pour de réelles négociations sur la base de nos revendications doit être renforcée.

Après les grèves des 24 et 25 avril, le SGEN-CFDT proposera en mai à ses partenaires syndicaux trois jours de grève des MI-SE. Cette action sera préparée par une large information.

### 2.23. Action nationale sur les effectifs.

**2.231.** Cette action, à mettre en œuvre dans le cadre d'une campagne nationale, est indissociable de notre action continue sur l'emploi et les conditions de travail ; elle est également liée à notre lutte contre l'école inégalitaire, pour favoriser des conditions d'accueil et de travail des élèves qui permettent un autre type de travail, une autre pratique pédagogique

spécifiques du milieu rural ; action contre les regroupements systématiques d'écoles qui constituent plus souvent des regroupements d'effectifs destinés à court terme à fermer des écoles et organisant le transport des élèves dès la maternelle qu'une recherche de solutions pédagogiques pour l'école en milieu rural ;

— sur les conditions concrètes de travail des personnels techniciens, administratifs et de service : l'action devra porter sur le volume de travail à fournir, sa répartition dans la journée et la semaine, sa durée, les possibilités d'intervention collective dans la définition et l'organisation de son travail, la création de comités d'hygiène et de sécurité.

**2.233.** Appuyée dès le troisième trimestre par un matériel national (affichage, tracts), cette campagne devra être saisie pour appuyer encore nos revendications dans toute l'opinion

**4.2.**

Par un travail d'information et de mobilisation, au niveau du statut des ingénieurs, techniciens et administratifs, au niveau des techniciens titulaires de l'enseignement supérieur, au niveau des personnels CROUS, au niveau des hors-statut, le SGEN-CFDT préparera l'action tenace, massive et unitaire à l'échéance de fin mai pour mettre en échec la politique du pouvoir à l'égard de ces personnels. En particulier, toutes les sections mettront sur pied des cahiers revendicatifs, en direction des établissements et des autorités recto-régionales et régionales.

**5.**

Dans la recherche, l'action contre le démantèlement s'appuiera essentiellement sur la revendication pour un statut unique des personnels. Elle sera appuyée par des actions de grève, reconduites dans les centres de recherche.

**6.**

Le SGEN entend intensifier son action sur les priorités mises en œuvre au niveau de toute la CFDT. Ainsi :

**6.1.**

Sur les bas salaires, son action portera essentiellement sur les catégories C et D de la Fonction publique ; dans les catégories ATOSS, sur les conditions de rémunération des travailleurs à temps partiel forcé (auxiliaires et vacataires sur postes incomplets). Une campagne de masse sur la réalité salariale dans l'éducation et la recherche sera organisée pour :

- sensibiliser l'ensemble des personnels à la réalité salariale, aux conditions de rémunération et de qualification des personnels auxiliaires, des personnels techniques, de service, de laboratoires et d'administration ;
- faire avancer et porter par tous, nos revendications dans ces secteurs ;

**6.2.**

Sur le temps de travail, notre priorité pour la diminution du temps de travail vers les 35 heures des catégories au-delà de cet horaire, en particulier du personnel agent, devra être portée parallèlement aux revendications et à l'action menée sur les effectifs des classes dans les établissements ;

**6.3.**

Sur la défense et l'amélioration de la protection sociale pour tous et l'accès aux soins sans discrimination, en faisant échec au ticket modé-

rateur et à la proposition de loi Berger ;

**6.4.**

Sur les droits syndicaux, particulièrement limités dans l'éducation,

- en utilisant tout de suite plus largement les droits existants (congé statutaire, congé d'éducation ouvrière...) ;

- en menant des actions spécifiques (lutte pour le remplacement lors des absences, pour des panneaux syndicaux dans les écoles, contre les interprétations abusives de l'arrêt Omont, par exemple), pour que ces droits syndicaux puissent s'appliquer réellement ;

- en recherchant des formes d'action permettant leur amélioration,



Tania Gorodewski, SAG de Créteil.

avec, comme objectif à court ou moyen terme, l'application adaptée à l'éducation et à la recherche des droits plus favorables des autres secteurs de la Fonction publique ou du privé ;

**6.5.**

Sur les interdictions professionnelles qui portent atteinte aux libertés individuelles et accentuent la précarité et l'instabilité des personnels, le SGEN-CFDT, à tous les niveaux, appuiera les initiatives prises à partir de ces problèmes, notamment en leur donnant toute la publicité indispensable, la popularisation sur ces problèmes constituant un axe de lutte essentiel ;

**6.6.**

Pour l'abandon du plan électro-nucléaire du gouvernement, contre la construction de toute nouvelle centrale nucléaire, contre l'extension du centre de retraitement de La Hague, nous devons développer l'information

sur les lieux de travail et agir sur les lieux mêmes des constructions envisagées, en liaison avec les populations et les associations concernées.

**6.7.**

Sur les retraites des contractuels et hors-statut, le SGEN-CFDT soutiendra l'action de la CFDT pour l'amélioration de la retraite complémentaire IRCANTEC.

**7.**

Le SGEN-CFDT, avec l'UFFA et l'ensemble des fédérations de fonctionnaires, s'engagera dans une action contre la politique gouvernementale dans la Fonction publique telle qu'elle est définie et mise en œuvre dans le rapport Longuet et par la loi sur les responsabilités des collectivités locales.

Cette politique vise à limiter la portée du statut général des fonctionnaires qui ne devrait plus concerner que 400 000 personnes sur 2 500 000 à l'heure actuelle.

Les principaux aspects de cette politique sont les suivants :

- création d'agences administratives et techniques intercommunales à statuts particuliers intégrant des fonctionnaires ;
- création d'un statut national des personnels départementaux incluant la possibilité de licenciements pour raisons économiques ;
- multiplication des grilles de rémunération ;
- diversification des modes de recrutement par le développement du recrutement latéral (hors concours) ;
- développement de la promotion interne « au mérite » ;
- déconcentration de la gestion et régionalisation des concours.

L'ensemble de ces mesures doit créer une Fonction publique départementale et locale recrutée selon les besoins, fonctionnant comme une entreprise privée (licenciements, promotions « à la tête du client »), multipliant ainsi les situations pour mieux diviser les travailleurs et accroissant le nombre d'écrans à leur combat. □

## lutter contre les séquelles

Dans les LEP, le SGEN-CFDT, qui a clairement affirmé son rejet de la circulaire Beullac sur les séquences éducatives, doit se donner une réelle stratégie de lutte pour arriver à cet objectif.

Pour construire un rapport de forces durable pouvant s'inscrire dans une stratégie plus globale, il faut rechercher des axes de luttes concrets, précis,

- favorisant les confrontations entre enseignants et travailleurs des autres secteurs, enseignants et parents, enseignants et élèves ;

- permettant des actions sur des points concrets qui peuvent les amener à prendre conscience de la réalité du projet patronal et gouvernemental, de la réalité de la formation et de ses besoins réels, et à se mobiliser.

En particulier, dans la réalité présente de la mise en place de ces séquences, l'utilisation du conseil d'établissement (malgré nos réserves sur sa composition et ses pouvoirs réels) peut provoquer des débats et la mobilisation des personnels et usagers. Peuvent être exigés :

- le contrôle des conventions de stages par le conseil d'établissement et le conseil d'entreprise ou les délégués du personnel ;

- que le contenu des annexes et avantages pédagogiques soit soumis et débattu au conseil d'établissement ; de même pour le bilan de stage ;

- que figure dans le contenu du stage le contact obligatoire des jeunes avec les comités d'entreprise, d'hygiène et de sécurité, les syndicats ou, à défaut, les unions locales ;

- qu'aucun jeune ne soit soumis à la production ;

- que soit appliquée au maximum la possibilité de choix du lieu de stage par le jeune ;

- le contrôle du choix du tuteur et de la qualification de l'entreprise par le conseil d'établissement et le comité d'entreprise ou les délégués du personnel ;

- qu'aucune nouvelle classe, aucun groupe de travail administratif ne soient donnés à des enseignants dont les élèves sont en stage ;

- que les départs en stage soient effectués par section complète ;

- que la durée totale des séquences dans l'année soit limitée à quatre semaines.

D'une manière générale, sur les moyens pour une réelle formation en LEP, on doit se battre pour obtenir dans l'immédiat :

- des heures de coordination, incluses dans l'emploi du temps, pour un fonctionnement des équipes éducatives ;

- des dédoublements systématiques en enseignement général ;

- des moyens matériels.

Au niveau des moyens d'action, une priorité : la recherche de la concertation et, si possible, de l'action commune avec l'intersyndicale des personnels de l'Education nationale, les sections syndicales d'entreprise, les unions locales, les associations de parents d'élèves et les élèves. Ces diverses confrontations doivent déboucher sur des actions dures : arrêts de travail, grève administrative (notes, conseils de classe, conseils de profs), actions de dédoublement d'effectifs, actions de coordination pendant les heures de cours, écoles « portes ouvertes », grèves tournantes, grèves reconductibles. Le SGEN-CFDT fera un bilan public et national des luttes menées à l'occasion de la mise en place des séquences éducatives. Il fera aussi le point sur les conditions de déroulement et d'organisation de ces stages en entreprise. Il poursuivra son intervention sur la base des revendications avancées dans l'action depuis la rentrée et continuera à s'opposer au démantèlement du service public de formation professionnelle des jeunes, organisé notamment à travers la proposition de loi Legendre sur les formations alternées. □



# le SGEN-CFDT et les séquences éducatives

## 1.

Pour le SGEN-CFDT les objectifs de transformation et les revendications immédiates n'ont de sens que s'ils s'inscrivent dans une stratégie cohérente où les modalités et les objectifs de l'action quotidienne portent en eux-mêmes les perspectives à long terme de la CFDT : « Vivre demain dans nos luttes d'aujourd'hui ».

**1.1 :** Dans sa perspective de l'alternance pour tous (et non pour les seuls élèves de l'enseignement technique court) des lieux de formation, le SGEN-CFDT est favorable au principe d'une ouverture de l'école, ouverture qui la mette au service des jeunes et des travailleurs.

**1.2 :** Face à la crise de l'école, l'alternance peut être présentée comme une solution, du moins partielle. Mais il faut être conscient que l'alternance peut constituer aussi bien une réponse patronale qu'une réponse syndicale à cette crise, et que la restructuration actuelle du système de formation professionnelle obéit plus à la logique patronale qu'aux principes d'alternance que nous défendons.

Aussi, ne pourrions-nous accepter aujourd'hui la mise en place de l'alternance, qu'aux conditions suivantes :

- donner au service public de formation les moyens nécessaires pour assurer à tous une formation générale et professionnelle de base ;

- concevoir l'alternance des lieux de formation comme une ouverture de l'école sur toute la vie sociale et non une simple alternance école-entreprise ;

- prendre en compte dans l'école le vécu, l'expérience, la richesse de tous les milieux d'origine des enfants ;

- obtenir que toutes les formes d'alternance se fassent sous le contrôle de l'équipe éducative comme des travailleurs.

Nous dénonçons les projets qui ne satisfont pas ces conditions en particulier les séquences Beullac et affirmons, en tout état de cause, que l'alternance ne constitue qu'une partie d'un projet plus global de transformation de l'école.

**1.3 :** En effet, dans le cadre de leur politique de restructuration capitaliste, ministère et patronat utilisent les séquences éducatives comme un élément supplémentaire (avec les dispositifs de la loi Legendre, les CFA, la formation continue...) pour :

- sélectionner une main-d'œuvre à l'embauche,
- fournir une main-d'œuvre d'appoint,



la confédération, présente au congrès, a suivi avec attention les débats. Ici Georges Bégot, membre de la CE confédérale, s'entretient avec J.F. Troglic et Y. Dalmat.

- diviser les travailleurs : multiplication des statuts dans l'entreprise, intérim, mobilité...

- conditionner idéologiquement les jeunes.

## 2.

Le SGEN-CFDT doit donc mettre en œuvre une stratégie articulée à tous les niveaux de ses structures, en liaison étroite avec l'interprofessionnel et les sections syndicales d'entreprise, les parents d'élèves et les jeunes concernés, pour imposer les garanties suivantes :

**2.1 :** Une négociation véritable des conventions pédagogiques. Elles doivent garantir :

- la définition du sens et de l'organisation du suivi pédagogique par les enseignants du LEP,
- le droit de tous ces enseignants à

- participer, sur les lieux mêmes de production, aux activités des élèves,
- la mise à la disposition de l'équipe pédagogique des moyens matériels (temps, frais de déplacement...) permettant ce suivi,
- le départ en stage par classes complètes.

La conclusion de la convention est de la responsabilité du conseil d'établissement après accord obligatoire des conseils de classes, des équipes pédagogiques, et des jeunes concernés.

**2.2 : Le respect des droits des jeunes en formation :**

- participation des jeunes, individuellement et collectivement, à la négociation de leur formation ;
- droit de recours direct des jeunes auprès de l'équipe pédagogique en cas de contestation de l'organisation du stage,
- communication automatique de la

convention passée entre le LEP et les entreprises d'accueil ;

- reconnaissance du droit d'organisation des stagiaires.

**2.3 : Le contrôle des travailleurs sur l'organisation des stages :**

- information et rapport de l'inspection du travail et de l'inspection de l'apprentissage auprès du comité d'entreprise et du conseil d'établissement ;

- droit de regard des représentants des travailleurs (délégués au comité d'entreprise ou délégués du personnel ou représentants des unions locales) sur le contenu de la convention et sur le déroulement du stage ;
- organisation d'une formation pédagogique des « tuteurs » salariés prévue explicitement dans la convention.

## 3.

Pour lutter efficacement contre la mainmise du patronat sur la formation théorique et pratique des jeunes, le SGEN-CFDT doit imposer ces garanties.

**3.1 :** Aucun résultat ne peut être obtenu sans une action réelle et continue à tous les niveaux.

En particulier sections et syndicats :

- soutiennent les actions des jeunes contestant ou refusant les stages chaque fois que leur déroulement ne remplit pas les conditions énumérées précédemment ;

- organisent le blocage de tels stages et dénoncent en eux un instrument supplémentaire d'exploitation des jeunes.

**3.2 :** Dans ces conditions, sur la base de l'action de ses sections et syndicats, systématiquement coordonnée avec l'interprofessionnel, le SGEN-CFDT exige qu'une négociation, sous l'égide du ministre de l'Education, soit organisée avec la participation des centrales syndicales ouvrières, des organisations syndicales de l'enseignement, des organisations de parents, de jeunes, pour fixer l'ensemble des garanties ci-dessus. Et que la mise en place des séquences éducatives, telles que les définissent les termes de la circulaire Beullac du 16 juillet 1979, soit refusée et, par conséquent, que cette circulaire soit abrogée.

**3.3 :** L'action des jeunes, des personnels et des travailleurs doit déboucher sur un bilan public : il s'agira de confronter leurs exigences sur les finalités et les modalités avec les résultats obtenus sur le terrain ; ce bilan public est nécessaire dans la construction du rapport de forces pour imposer une réelle négociation.

# L'école et la formation professionnelle

## 1. considérants

### 1.1.

*« La prolongation de l'obligation scolaire et la demande de scolarisation, l'évolution de la société industrielle, le développement d'autres formes d'accès au savoir et à la culture, les formes actuelles du malaise social mettent l'école en face d'exigences contradictoires... »*

*En face de ces remises en question et des conséquences qu'elles entraînent aussi bien sur leur formation et leurs conditions de travail que sur la place qui leur est reconnue dans la société, les enseignants sont inquiets et divisés quant aux directions à prendre » (1).*

### 1.2.

Patronat et pouvoir utilisent la crise à leur profit pour accompagner une restructuration capitaliste qui entraîne :

- l'accroissement du chômage, en particulier pour les jeunes (surtout les filles) ;
- des modifications considérables dans la structure des emplois, la nature des qualifications et les grilles de classification ;
- une déqualification massive des emplois.

### 1.3.

Dans ce cadre la politique ministérielle, sous la pression patronale, a notamment pour objectifs :

- de se servir de formations-alibis pour atténuer les effets du chômage, surtout chez les jeunes ;
- de s'attaquer structurellement à l'inadéquation de la formation à l'emploi par une adaptation plus étroite du système éducatif aux mutations du système productif capitaliste ;
- d'opérer une reprise en main idéologique des jeunes.

### 1.4.

Patronat et pouvoir s'appuient sur les mises en question de l'école pour mettre en œuvre des adaptations qui affectent la formation.

### 1.5.

Pour autant, ces mises en question

ne peuvent être esquivées, la réalité du refus scolaire ne peut être niée.

Si les formes d'alternance préconisées aujourd'hui par pouvoir et patronat tendent à renforcer de fait la ségrégation, le SGEN-CFDT, refusant cette mise sous tutelle de la formation professionnelle, entend cependant répondre aux problèmes et aux aspirations des jeunes.

Il est de la responsabilité de l'organisation syndicale de définir les conditions permettant dès aujourd'hui d'ouvrir l'école et pouvant en favoriser à terme une transformation profonde.

### 1.6.

Face à ces réalités, le SGEN doit mettre en avant, sur le terrain de l'éducation :

- des revendications immédiates qui pèsent dans un sens positif sur les évolutions en cours, et qui s'inscrivent dans
- des objectifs de transformation à moyen terme significatifs de notre perspective socialiste autogestionnaire.

## 2. objectifs de transformation

### 2.1.

L'école n'est pas le lieu unique de la formation. L'ouverture de l'école sur la vie, intégrant l'expérience concrète de la vie sociale, est nécessaire à la formation de chaque individu.

### 2.11.

A la logique patronale de restructuration et de déqualification, nous opposons dès aujourd'hui la logique d'une formation au service des travailleurs.

Cette logique implique que le système de formation doit donner à tout jeune une formation professionnelle de base lui permettant de maîtriser son insertion dans la vie sociale, mais aussi d'intervenir.

- efficacement sur les finalités et les formes de son travail ;
- activement dans l'organisation sociale du travail et du cadre de vie,

et de tirer un bénéfice réel d'une formation permanente.

Il ne saurait donc être question d'accepter les formes d'alternance patronales et la mainmise de l'entreprise sur la formation professionnelle.

**2.12.** Par formation professionnelle de base, le SGEN entend à la fois les éléments de la formation dite générale nécessaires à toute formation professionnelle, et les éléments de formation professionnelle plus spécifiques (par formation professionnelle nous entendons aussi bien l'activité industrielle ou agricole que les activités d'échanges, de service, de bureaux, les activités socio-culturelles, etc.).

**2.13.** Il s'agira de placer tous les jeunes, de façon opératoire, en face des conditions de travail et d'outils de travail « en grandeur réelle ». C'est de cet affrontement que pour beaucoup viendront le besoin et l'envie d'acquérir les outils dits intellectuels indispensables, en effet, à la maîtrise de ces problèmes, et de ceux de la division sociale au travail.

### 2.2.

C'est pourquoi tout projet éducatif doit favoriser l'accès aux différents lieux de la pratique sociale, activités associatives, culturelles, sans se limiter à la préparation aux activités productives.

**2.21.** Cette ouverture doit être adaptée aux différents niveaux d'enseignement. Elle ne saurait se réduire à l'alternance école-entreprise, ni se limiter à la seule formation professionnelle. Cependant la confrontation avec les réalités socio-professionnelles est un élément fondamental des choix professionnels ultérieurs et de la formation professionnelle de base.

**2.22.** Cette ouverture ne peut avoir de réalité formatrice que sous le strict contrôle du service public (contrôle auquel participent les organisations de travailleurs de ce service, les jeunes en formation, les organisations syndicales), qui doit en assurer la

cohérence pédagogique, en liaison avec les usagers et les travailleurs.

### 2.3.

Le système de formation initiale doit donc doter chaque jeune d'un niveau de connaissances et de savoir-faire au moins comparable aux BEP actuels, niveau rendant possibles les retours en formation, les adaptations, l'acquisition de nouvelles formations.

**2.31.** Dans cette perspective, une alternance des lieux de formation sous contrôle du service public deviendrait un élément d'une formation polyvalente, un moyen d'acquisition de connaissances.

**2.32.** « Pour l'organisation syndicale un projet d'école alternatif n'est pas un but en soi, mais un outil militant dans la lutte contre le système scolaire et social actuel :

- contre la sélection sociale,
- contre la mainmise du patronat et du gouvernement sur l'école,
- contre les rapports hiérarchiques au sein de l'école (enseignants-administration ; enseignants-enseignés-personnels de service),
- contre la rentabilisation de l'Education nationale,
- pour le contrôle des travailleurs sur l'école... (2)

### 2.4.

Le système de formation initiale s'articulerait autour de trois composantes :

- au niveau de l'école de base,
- au niveau de l'école moyenne,
- au niveau d'un cycle terminal polyvalent.

### 2.41. au niveau de l'école de base (2)

**2.411 :** L'école de base doit favoriser pour chaque enfant le développement et l'affirmation de sa personnalité dans le cadre d'une éducation globale prenant en compte les éléments affectifs perçus chez l'enfant. Le rythme de travail adapté aux possibilités physiques, psychiques et intellectuelles en fonction de l'âge des enfants doit permettre de respecter et développer,

- le droit à la parole, à l'auto-

la délégation de Lille.





délibérations à l'ombre : ici, la délégation d'Orléans-Tours.

organisation, à la décision des enfants,  
— leur droit à la recherche, et donc à l'erreur,  
— leur droit à une vie morale collective, permettant la prise en charge de tous les problèmes, sans interdit et sans référence à une quelconque morale officielle,  
— leur droit à d'autres modes de relations en particulier entre filles et garçons, en évitant toute discrimination sexiste dans les activités.

**2.412 :** Dans cette optique l'école doit notamment favoriser les contacts avec la vie sous toutes ses formes. Elle permet la relation directe des groupes d'enfants à la vie d'un quartier, au monde du travail et des loisirs sous forme de sorties, visites, enquêtes, correspondances.

Elle accueille toute personne ou groupe susceptibles d'élargir par leur compétence ou leur expérience concrète la connaissance et la réflexion des enfants sur un sujet donné.

La constitution d'équipes éducatives est le moyen indispensable pour la mise en œuvre de ce projet éducatif et l'ouverture de l'école en tant que lieu de vie, de rencontre, de confrontation, de formation.

#### 2.42. au niveau de l'école moyenne (3)

##### 2.421 : L'école moyenne doit

- contribuer au développement optimum des jeunes par l'épanouissement de leurs possibilités,
- favoriser l'insertion de chacun en tant qu'individu dans le groupe,
- lui permettre de prendre part à la promotion collective dans la perspective d'une société socialiste autogérée,
- fournir aux jeunes les acquis nécessaires pour analyser et maîtriser une situation donnée.

— leur donner les bases nécessaires au développement de leur formation future professionnelle et continue.

**2.422 :** C'est pourquoi l'école moyenne doit s'adapter aux jeunes en fonction de leur scolarité antérieure mais aussi des apports de leur expérience acquise en dehors de l'école.

**2.423 :** Pour réaliser ces objectifs, les locaux, les structures et les activités de l'école moyenne seront en rupture avec l'isolement actuel de l'école dans la société : ce sera une école ouverte capable d'accueillir les interventions du monde adulte dans le processus éducatif et d'être un centre d'animation culturelle inséré dans la vie sociale.

En ce sens une volonté éducative et pédagogique cohérente implique que l'école moyenne se place pour tous dans une perspective préprofessionnelle par

- une information substantielle touchant les réalités professionnelles et sociales,
- une réflexion continue sur la technique,
- un affrontement systématique avec le concret.

**2.424 :** Mais cela implique aussi que l'information sur les études, les métiers, les carrières, le monde du travail, les problèmes de l'emploi, soit organisée sur la base de contacts directs avec

- les diverses catégories intéressées et compétentes,
- les divers lieux de travail.

L'école moyenne substitue ainsi au système actuel de rejet vers des filières professionnelles, un système qui inclut la dimension d'une éducation technologique pour tous. Les notions actuelles d'éducation manuelle et technique, de technologie feront place à une appréhension complète

et globale des conséquences de la technologie et de ses effets sociaux, en particulier par la maîtrise de l'ensemble du processus qui conduit de la conception à l'exécution. Cette maîtrise passe notamment par la manipulation et l'utilisation des objets et des outils.

##### 2.43. au niveau d'un cycle terminal polyvalent

**2.431 :** Dans la perspective d'une société socialiste autogestionnaire, une formation en alternance (selon la définition donnée plus haut) est concevable dès la fin de l'école moyenne, après laquelle on peut concevoir qu'un jeune partage son temps entre la fréquentation de l'établissement scolaire où il sera inscrit et celle des lieux d'activité productive, sociale ou culturelle, avec lesquels l'établissement scolaire aura passé une convention de formation.

**2.432 :** Il est conforme à la logique du projet adopté en 1974 de proposer que dans cette phase transitoire l'école moyenne débouche, pour tous, sur ce qu'on pourrait appeler un cycle terminal polyvalent qui comporterait, encore une fois pour tous et sur un pied d'égalité :

- l'approfondissement de la formation commune : tronc commun interdisciplinaire de même nature que celui de l'école moyenne ; il comporterait, dans ce cycle terminal polyvalent comme dans l'école moyenne, une composante technologique dont les trois aspects — moyen d'expression, affrontement au concret, implications sociales — concerneraient non seulement tous les élèves mais aussi tous les enseignants ;
- les éléments d'une formation professionnelle de base, dans l'une des grandes branches proposées aux élèves tout au long de l'école moyenne ;

- le développement d'options personnelles : occasion pour chacun d'exercer librement certaines activités de son choix ; librement, dans la mesure où même si elles recoupent l'un ou l'autre des deux axes précédents ces options ne sauraient constituer une prédestination professionnelle.

**2.433 :** La durée de ce cycle terminal polyvalent serait de deux ou trois ans, compte tenu du niveau visé pour la formation professionnelle de base à donner à tous (équivalent à celui d'un actuel BEP), et donnerait lieu à une rémunération pour tous les jeunes, suffisante pour leur assurer une autonomie financière.

Elle pourrait aussi — éventuellement — varier selon les intéressés, en fonction des rythmes personnels (rappelons que jusque-là, donc jusqu'à 15 ans, cette prise en compte de rythmes personnels ne se serait traduite par aucune différence dans le nombre d'années des cycles scolaires).

**2.434 :** La logique de ces propositions aboutit à la nécessité que cette formation initiale débouche, pour chacun, sur une première phase d'expérience professionnelle.

Les formes, nécessairement diversifiées, que prendrait cette expérience dépendront notamment de la structure de la société, des contenus d'emploi, du type de développement, de la formation permanente, etc.

##### 2.5.

**La formation continue** serait la quatrième composante de ce système global d'éducation permanente, dans

(1) Ecole et action syndicale : congrès de Clermont, 1974.

(2) Propositions pour l'école de base : congrès de Grenoble, 1977.

(3) Ecole moyenne : congrès de Clermont, 1974.



J.C. Guérin, rapporteur du texte « Ecole et formation professionnelle ».

lequel la formation initiale aurait tenu compte de ces retours en formation.

**2.51.** Cette formation permettra à la fois d'accroître sa compétence professionnelle et d'approfondir sa recherche personnelle.

Elle suppose un aménagement du temps de travail qui rende possibles différentes modalités d'alternance entre formation et production.

Elle sera assurée par le service public ou sous son contrôle.

**2.52.** Prendre cette option, c'est s'orienter expressément vers une transformation radicale des enseignements supérieurs ; ceux-ci n'auront plus affaire qu'à des adultes, ayant l'acquis d'une expérience professionnelle : les enseignements et activités de recherche devront être entièrement adaptés de façon à prendre en compte cet acquis, comme élément même de la formation « à continuer ». Cette prise en compte devra se traduire dans le système des qualifications et dans leur articulation avec les diplômes.

### 3. revendications immédiates

Dans le contexte actuel, et en cohérence avec ces objectifs de transformation, le SGEN-CFDT lutte sur les axes revendicatifs suivants qui s'inscrivent dans les objectifs de la plate-forme CFDT : « Permettre à chaque jeune de sortir du système éducatif au terme de sa scolarité obligatoire avec une formation générale et professionnelle polyvalente débouchant sur un emploi et une qualification correspondante. »

#### 3.1. pour une ouverture de l'école

Toute la démarche du SGEN-CFDT s'inscrit dans la perspective d'une ouverture de l'institution de formation à l'ensemble de la vie sociale sous le contrôle et dans l'intérêt des travailleurs. Cela suppose...

**3.11.** l'ouverture des activités éducatives sur les réalités du travail (production, échanges, services), sur la vie politique, sur les activités socio-culturelles, y compris dans leurs aspects conflictuels ; et la mise à la disposition de tous des équipements publics ;

**3.12.** la prise en compte, dans leur diversité, des réalités sociales et culturelles qu'elle contribue à opprimer (en particulier langues et cultures dites régionales, celles des immigrés...) ;

**3.13.** une formation technique, puis professionnelle, impliquant des échanges entre les travailleurs engagés dans la production et les travailleurs en formation, et prenant en

compte les réalités du monde du travail et de la lutte des classes.

#### 3.2. pour une formation professionnelle garantie

##### 3.21. Les LEP devront accueillir

- les élèves actuellement orientés ou vers la vie active ou vers les filières CPPN-CPA à l'issue de la 5<sup>e</sup> ou de la 4<sup>e</sup>,
- les élèves actuellement orientés vers la vie active à l'issue des classes de 3<sup>e</sup>, de 2<sup>e</sup>, voire de 1<sup>re</sup>.

Les critères d'âge, souvent utilisés pour justifier l'éviction des élèves hors du système éducatif, ne seront plus pris en compte.

##### 3.22. Cela suppose une transformation des contenus, méthodes et horaires de l'enseignement avec

- la mise en place des moyens nécessaires à la constitution d'équipes pédagogiques,
- la possibilité d'une ouverture réelle sur l'extérieur et d'abord sur le monde du travail dans tous ses aspects,
- la refonte des programmes de manière à réaliser une véritable approche inter-disciplinaire,
- la possibilité d'une ouverture réelle sur l'environnement économique et social (le quartier, les entreprises, la ville, la région, les associations, etc.) ;
- l'établissement de nouvelles normes d'encadrement (effectifs des classes, élèves en ateliers) permettant de suivre le travail de chaque élève.
- la création, en LEP, de classes d'accueil à faible effectif permettant de placer les élèves en position de se réinsérer dans les classes de CAF ou BEP.

##### 3.23. Cela suppose aussi une augmentation et une amélioration considérables de la capacité d'accueil des LEP au moyen de

- la diversification de leur implantation géographique,
- la diversification des options proposées tant aux filles qu'aux garçons,
- l'ouverture prioritaire de sections liées à des créations possibles d'emploi au niveau régional en fonction des reconversions ou des possibilités de développement régional.
- l'ouverture de sections pour lesquelles existent des débouchés dans la région,
- la construction de nouveaux LEP, et non celle de nouveaux CFA.

##### 3.24. Les LEP ainsi transformés deviennent la voie normale de formation professionnelle garantissant une sortie du système scolaire avec une qualification reconnue par les conventions collectives.

##### 3.25. Le SGEN-CFDT, pour réaliser ces objectifs, revendique un accrois-

sement des pouvoirs et une modification de la composition des commissions de carte scolaire :

- augmentation de la représentation des organisations syndicales des personnels de l'éducation et de celles des travailleurs, des collectivités locales, des associations ;
- droit de décision, après concertation régionale, en ce qui concerne les implantations scolaires, les ouvertures ou fermetures de section ;
- accès à toutes les sources d'information, en particulier statistiques, et diffusion de ces informations.

##### 3.26. Dans le même esprit, le SGEN-CFDT rappelle sa revendication de création de Zones d'éducation prioritaire pour supprimer les mécanismes de marginalisation. Les écoles situées dans ces ZEP doivent bénéficier d'effectifs réduits à 15, de crédits supplémentaires, de maîtres volontaires pour travailler en équipes et disposant de temps pour leur formation continue (4).

##### 3.27. En même temps le SGEN-CFDT se prononce pour :

- la reconnaissance des droits des jeunes à une formation négociée en particulier avec les équipes pédagogiques ;
- une transformation des procédures d'orientation impliquant :
  - pour tout élève, une affectation conforme aux décisions d'orientation ;
  - pour les parents et pour les jeunes, un droit de contestation à tous les paliers d'orientation.

##### 3.28. Le SGEN-CFDT rappelle son attachement, dans l'immédiat, à l'obligation de la scolarité jusqu'à 16 ans pour tous les jeunes ; il dénonce les dérogations à cette obligation accordées de fait et demande pour tout jeune obligé de quitter le

G. Royer, SAG de Moselle, M. Vergnolle, SAG de Grenoble et R. Cayzelle, secrétaire national du 1<sup>er</sup> degré.



- personnels des CFA titularisés dans l'Education nationale ou le service public ;
- contrôle des modalités et contenus de l'apprentissage dans l'entreprise par les syndicats et les comités d'entreprise ;
- fonctionnement réel des commissions départementales et régionales de l'apprentissage et rigueur accrue dans la délivrance des agréments des maîtres d'apprentissage ;
- négociation de la formation générale et professionnelle entre patrons, formateurs, apprentis et représentants des travailleurs (délégués du personnel, comités d'entreprise, sections syndicales d'entreprise) dans les entreprises et au sein des conseils de perfectionnement dans les CFA, en différenciant procédures de négociations dans les CFA et dans les entreprises.

Voir ci-dessus le texte consacré aux séquences éducatives

#### 3.4. pour une formation continue au service des travailleurs

**3.41.** Le SGEN-CFDT estime que la formation permanente suppose :

- un crédit de formation utilisable à tout moment, garanti à tous les travailleurs et travailleuses, jeunes et adultes (notamment par la mise en œuvre effective du droit aux congés individuels prévu par la loi de 1978) ;
- une confrontation constante entre demandeurs et formateurs pour permettre une prise de conscience commune des besoins ainsi qu'une élaboration commune des programmes et des méthodes de travail ;
- une formation initiale suffisamment polyvalente pour permettre les retours en formation, quels qu'en soient les buts et les raisons (exemples : retrouver une place au travail après un arrêt prolongé pour élever un enfant, en cas de maladie, etc.) ;

— la prise en compte de l'expérience professionnelle acquise ;

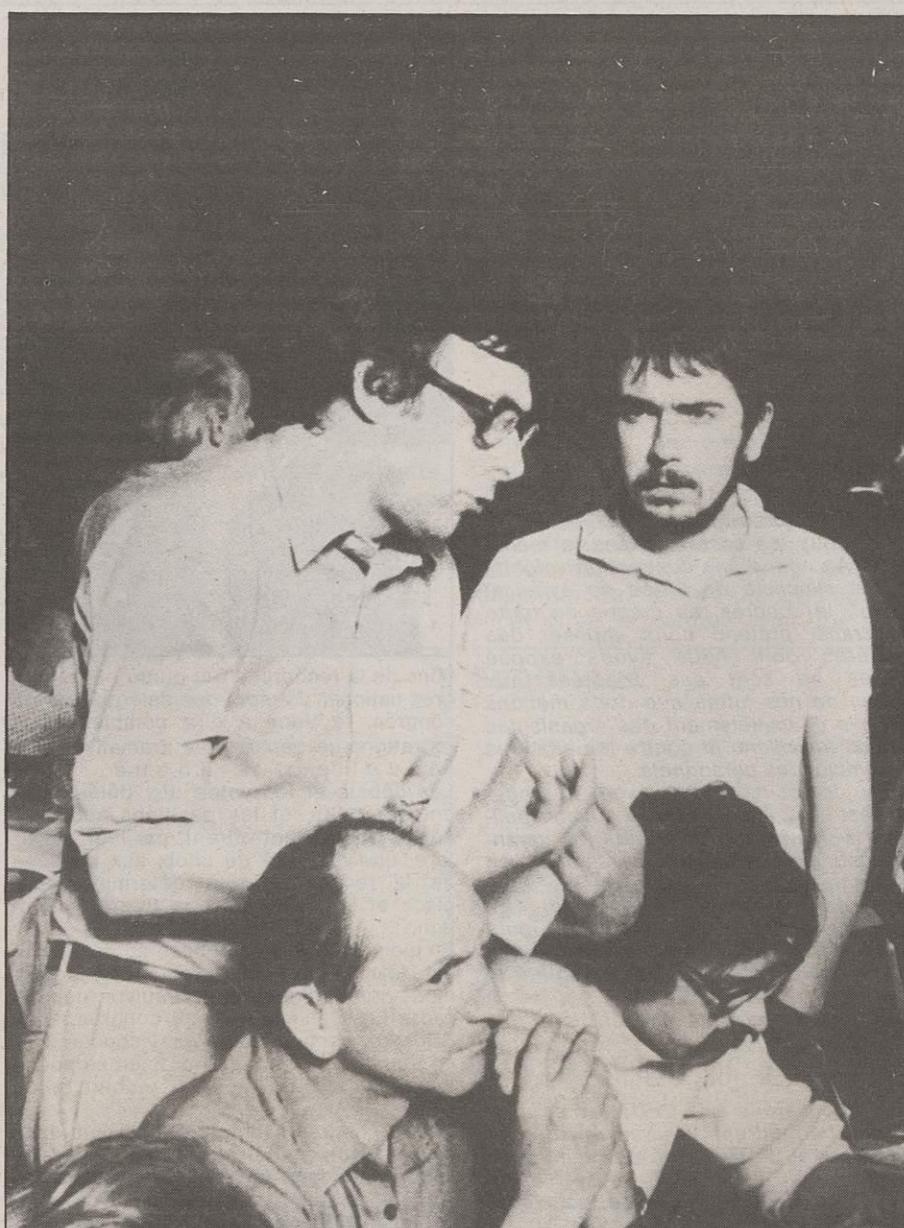
— une formation critique, vécue collectivement, non limitée à l'amélioration des qualifications professionnelles.

**3.42.** En ce sens, pour ouvrir l'enseignement supérieur aux travailleurs, le SGEN-CFDT demande :

— la prise en compte de l'expérience professionnelle antérieure (à l'exemple de ce que pratique l'université de Vincennes) ;

— une transformation des contenus et méthodes pédagogiques permettant la prise en charge réelle des travailleurs étudiants (examens par unités capitalisables, adaptation des horaires, travail par petits groupes).

**3.43.** Le produit de la contribution



Claude Metzger, nouveau secrétaire national du second degré, avec sa délégation académique (Reims).

doit augmenter et dépasser rapidement les 1,1 %. Il doit être entièrement consacré à des actions de formation continue proprement dite. Le droit à la formation continue doit être étendu à tous les travailleurs (euses), y compris dans la Fonction publique.

#### 3.5. conséquences pour les personnels

La logique des axes revendicatifs présentés par le SGEN-CFDT entraîne une transformation et une amélioration du statut et des conditions de travail de l'ensemble des personnels de l'éducation par...

**3.51.** la définition de nouvelles normes d'encadrement : la création d'équipes pédagogiques et éducatives, les procédures de négociation concernant la formation impliquent

— une redéfinition des services (entre autres pour réduire la durée du travail et donner les moyens d'un travail collectif),

— et l'abaissement des effectifs par classe (entre autres pour alléger la charge de travail).

**3.52.** les pouvoirs reconnus aux équipes pédagogiques, interdisciplinaires, et éducatives. Elles sont un moyen d'action pédagogique mais aussi le lieu d'une pratique collective. Elles nécessitent l'autonomie, le droit de s'organiser collectivement, le droit à l'innovation et à l'expérimentation. Elles sont alors incompatibles avec le contrôle hiérarchique et répressif de l'inspection ;

**3.53.** l'intégration dans ce service redéfini pour tous des heures assurées en formation continue, comme de celles assurées en formation initiale, sans accroissement des charges de travail mais aussi en supprimant le recours aux heures supplémentaires ;

**3.54.** l'application aux personnels eux-mêmes des possibilités de la formation continue et de l'alternance par

— les compléments de formation initiale exigés par les personnels non-enseignants, agents et administratifs.

— la nécessité reconnue de retours réguliers en formation pour les enseignants, ainsi que pour les personnels d'éducation et d'orientation ;

— le droit à bénéficier, en cours de carrière, de stages en situation dans les lieux de production, de vie sociale ou autre ;

— l'intégration, dans la formation de tous les personnels, de stages permettant la confrontation, avant l'exercice même de la profession, avec l'ensemble des réalités de la vie sociale, culturelle, professionnelle ou associative ;

**3.55.** la satisfaction d'exigences analogues (formation négociée, contrôle du service public, suivi pédagogique) en ce qui concerne les stages en entreprise des futurs enseignants (instituteurs, PEGC, certifiés, agréés...) ;

**3.56.** la création de « passerelles » entre les fonctions d'enseignants et de non-enseignants dans la Fonction publique permettant, à la demande des intéressés, aux enseignants de formation de ne pas rester définitivement dans la fonction enseignante et réciproquement aux non-enseignants d'utiliser l'expérience acquise dans un but pédagogique, et cela sans préjudice pour les déroulements de carrière.

Les objectifs de transformation et les revendications n'ont de sens que s'ils s'inscrivent dans une stratégie cohérente où les modalités et les objectifs de l'action quotidienne portent en eux-mêmes les perspectives à long terme du SGEN (« Vivre demain dans nos luttes aujourd'hui »).

La lutte pour la transformation de l'école (et notamment pour son ouverture aux réalités sociales et professionnelles) doit être menée de pair avec la lutte pour la transformation des conditions et de l'organisation du travail dans les entreprises ; ces deux luttes se conjuguent et se confortent l'une l'autre ; en particulier, il n'est pas possible d'attendre la réalisation d'une société socialiste pour commencer, par nos actions, à répondre aux aspirations des jeunes scolarisés.

La formation professionnelle en général, l'organisation des stages en particulier, sont l'occasion d'une mise en question des conditions et de l'organisation du travail dans l'entreprise. L'action du SGEN sur ce terrain doit pouvoir se faire dès la base en liaison étroite, efficace et confiante avec les structures de la CFDT (sections d'entreprise, syndicats, union locale...).

# les principaux votes par mandats

désignation des votes	N° 1 rapport d'activité	N° 2 motion de renvoi du débat sur Ecole et formation professionnelle	N° 3 motion de Rennes	N° 4 amendement de la Haute-Garonne	N° 5 amendement de Versailles	N° 6 résolution sur les séquences éducatives	N° 7 résolution sur Ecole et formation professionnelle	N° 8 amendement d'Orléans sur la charte financière	N° 9 branche ATOS	N° 10 motion de renvoi du STREM	N° 11 amendement CNRS sur les unions fédérales	N° 12 amendement INSERM	N° 13 résolution sur la fédéralisation	N° 14 amendement Rouen sur la grève reconductible	N° 15 amendement Crétel sur l'organisation de la grève reconductible	N° 16 amendement de la Haute-Garonne - 1,5	N° 17 résolution action
pour	42,40 %	44,34 %	45,45 %	47,58 %	53,44 %	82,43 %	47,49 %	26,05 %	26,02 %	43,31 %	10,74 %	12,36 %	67,53 %	31,53 %	24,06 %	59,74 %	65,5 %
contre	28,56 %	46,79 %	42,01 %	45 %	37,65 %	9,67 %	28,19 %	65,36 %	57,54 %	44,91 %	73,72 %	67,11 %	18,57 %	60,21 %	66,20 %	35,92 %	17,12 %
abstent.	29,04 %	8,87 %	12,54 %	7,42 %	8,89 %	7,9 %	24,32 %	8,59 %	16,44 %	11,73 %	15,54 %	20,53 %	13,90 %	8,26 %	9,64 %	4,35 %	17,38 %

## la place du secteur recherche

Le congrès, lors de son débat sur la fédéralisation, n'a pas retenu les amendements présentés par les sections du secteur recherche tendant à créer des syndicats enseignement supérieur - recherche groupés en une union fédérale juxtaposée à une union fédérale enseignement initial. On lira ci-dessous la déclaration faite par Edith Bayle, puis la réponse de Roger Lépiney.

Les sections du secteur recherche constatent que le congrès du SGEN s'est constamment refusé à accepter l'une quelconque de leurs demandes et cela depuis son premier vote du mardi refusant d'admettre les représentants de la recherche agronomique (INRA).

Le débat sur la fédéralisation qui vient de se dérouler a donné la preuve évidente que les besoins du secteur recherche ne sont absolument pas pris en compte par le congrès et que la plupart des délégations académiques n'ont pas compris la gravité de l'enjeu.

Le refus successif de la motion du STREM, puis des amendements proposés par le CNRS, l'INSERM et le STREM manifestent au total une volonté d'imposer une conception de la fédéralisation que ces sections de recherche rejettent parce qu'elle ne tient absolument pas compte de la réalité des luttes et détruit l'outil syndical que les personnels se sont donnés au sein de la CFDT.

Ce congrès a cru régler les problèmes, en coulant tous les secteurs dans le même moule. Au nom d'une conception volontariste et simpliste de l'idée de syndicat général, le congrès, au mépris de toute démocratie, prétend nous imposer des structures dont nous avons exposé qu'elles ne sont pas adaptées aux besoins de nos luttes que nous menons contre le démantèlement des organismes où nous travallions et contre les attaques sur l'emploi des personnels.

L'enjeu de ces luttes, nous vous le rappelons, est notamment pour le pouvoir politique, la destruction de toutes les garanties statutaires pour les personnels en matière de sécurité d'emploi.

Dans ces conditions, les sections de recherche retirent l'ensemble de leurs amendements concernant la fédéralisation et se voient dans l'obligation de quitter le congrès.

Nous rendrons compte chacun dans nos sections nationales et devant nos congrès respectifs de l'attitude du congrès d'Andernos.

Nous proposerons à la CFDT les structures qui permettront de sauvegarder et développer la CFDT et son efficacité dans la recherche.

Ce congrès n'est qu'une étape, nous continuerons le combat !

Hier, à la fin du débat sur la fédéralisation du SGEN-CFDT, nos camarades des sec-



tions de la recherche ont quitté notre congrès national. Au nom des délégués de ce congrès, je tiens à dire combien nous regrettons ce départ et la dramatisation à laquelle il a donné lieu. Les débats et les votes des délégations ont été clairs, et les positions adoptées démocratiquement offrent, par leur ouverture, une diversité de choix aux sections de la recherche pour déterminer leur place et leur rôle dans la future fédération.

En plein accord avec la mise au point faite par Jean Lecuir, rapporteur, nous confirmons notre volonté de poursuivre, dans le cadre des décisions de ce congrès, avec l'aide du secteur confédéral concerné et en étant conscients des problèmes spécifiques qui sont posés, la recherche de solutions adaptées.

Que le congrès sache que, pas plus dans l'avenir que dans le passé, nous ne subordonnerons la poursuite du travail commun d'action revendicative à la solution préalable des problèmes d'organisation. Nous redisons à tous nos camarades du secteur recherche qu'ils ont toute leur place parmi nous.

## le nouveau bureau national

Le Bureau national se compose :  
1/ des 33 secrétaires généraux des sections académiques (ou unions professionnelles régionales) et assimilées ;

2/ des membres de la Commission permanente élus ou ratifiés par le congrès national :

Secrétaire général : Patrice BEGHAIN

Secrétaire général adjoint (action syndicale) : Jean-François TROGLIC, membre du Bureau national confédéral

Secrétaire général adjoint (organisation) : Charles FONTENAT

Secrétaires nationaux :

Trésorerie : Pierre BRUSTON

Action revendicative : Yves DALMAU

Socio-Pédagogie : Jean-Claude GUERIN

Information : Danièle FRANCO  
Formation permanente : Monique ROSENBERG

Documentation Anne-Marie DENIS  
Premier degré : Roger CAYZELLE, Didier VILLENEUVE

Second degré : Jean-Michel BOULLIER, Claude METZGER, Christian DUSSABLE, Michel ROUSSEL

Lycées d'enseignement professionnel : Michel HUT

Supérieur : Patrick FRIDENSON

Techniciens du supérieur : Danièle SAUVIAT

Agents, O.P., labo : Yves ROGARD

Administration scolaire et universitaire : Alain LABIDOIRE

Orientation : Jean-Claude ROLIN

Secteur Recherche : (à pourvoir).

(suite de la page 7)

les luttes sur l'école. Et nous avons là un rôle décisif à jouer, pour faire en sorte que cela constitue réellement une nouvelle donnée pour ces luttes et pour leur succès. La FEN est en effet largement incapable de le faire, car elle ne conçoit ses rapports avec d'autres organisations — notamment les parents — que comme avec des satellites. Pour nous, il s'agit de bien autre chose qui se situe dans notre perspective stratégique de l'union des forces populaires. Une de nos responsabilités dans la période est de faire en sorte que cette intervention des parents, des jeunes, des travailleurs devienne un fait permanent et dominant. Et c'est là qu'intervient, à l'école, comme dans les universités et la recherche, un élément décisif. Toutes ces forces sociales sont prêtes certes à se battre sur les terrains

où nous luttons : l'emploi, les conditions de travail, les structures et les moyens de la formation. Mais elles le font aussi dans une perspective de transformation... Les parents, les jeunes, les travailleurs ne deviendront les acteurs permanents de ces luttes que s'ils ont le sentiment qu'à travers elles, ils peuvent aussi peser sur l'école, voire les universités — où beaucoup reste à faire en ce sens —. Mais nous ne pouvons nous contenter de nous servir d'eux pour nos luttes et après leur dire « Rentrez chez vous ». Ce serait d'ailleurs contraire, à terme, à nos propres intérêts. Une des clés de la prise en charge de la crise du métier, du ras l'bol des personnels et des jeunes, est dans l'intervention de toutes ces autres forces. C'est bien avec elles que nous transformerons l'école, que nous ferons de l'école

un des terrains essentiels de la lutte anticapitaliste. Qui ne voit que le SGEN-CFDT a là une carte majeure à jouer ?...

... C'est par ce biais-là que, dans l'unité d'action, nous garderons notre identité. Il ne s'agit pas d'affirmer de manière en quelque sorte idéale ce que nous représentons de spécifique dans notre milieu professionnel, mais de faire en sorte que le rapport de force puisse porter sur ce que nous jugeons prioritaire. Nous n'y sommes qu'encore imparfaitement parvenus ; c'est une tâche centrale de la période qui s'ouvre, et qui impliquera un rude débat sur le terrain avec nos partenaires syndicaux. Raison de plus pour avoir des alliés. Notre premier allié — de manière organique — ce sont l'ensemble des organisations CFDT et la confédération elle-même.

Nous avons fait le choix d'une affiliation confédérale, et pas de n'importe quelle affiliation confédérale, le choix de la CFDT. Prenons garde que la logique de certains choix qui nous sont proposés, confortée par les pesanteurs naturelles de notre milieu professionnel, ne conduise à une rupture, non pas organique mais à tout le moins stratégique, avec les orientations collectives des organisations CFDT.

Ce que nous voulons, au contraire, que le SGEN puisse réaffirmer au travers de ce débat d'orientation, c'est le choix réitéré en 1972, après une période de malaise et d'incertitude, de faire de notre affiliation à la CFDT, et à travers elle du projet socialiste autogestionnaire, un axe central de toute notre politique d'intervention et d'action... □

## comité technique paritaire

# quatre projets ministériels

**Q**UATRE projets de décret ont été présentés au comité technique paritaire (CTP) ministériel. On remarquera que les projets concernant les personnels d'éducation et de surveillance ne figurent pas sur la liste ; le ministère a donc renoncé à les mettre en application à la rentrée prochaine.

### le statut des PT et des PTA

Le maximum de service des PT est fixé à 18 heures, celui des PTA à 20 heures. L'accord de la Fonction publique est acquis, l'opération étant « blanche » sur le plan financier. Le décret devrait donc être publié avant la rentrée. Le nombre d'heures supplémentaires des PT et PTA diminuera ; en revanche leur taux sera augmenté. L'heure de 1<sup>re</sup> chaire est acquise. Pour le SGEN-CFDT la discrimination à l'égard des PTA est d'autant plus inadmissible que PT et PTA assurent les mêmes fonctions. Nous avons rappelé notre revendication d'un service de 18 heures maxi-

mum dans tout le second degré et réclamé à nouveau l'intégration des PTA dans le corps des certifiés. La promotion interne des PT (1 poste pour 9 postes au concours de l'agrégation) dans le corps des agrégés est prévue. Le SGEN a réclamé une solution pour assurer la promotion des PT dans les disciplines où n'existe pas encore d'agrégation.

### le service des AE (disciplines artistiques)

Un projet de décret prévoit pour les AE des disciplines artistiques ayant un service mixte enseignement-surveillance l'application d'un coefficient 36/20 (et non plus 36/18) à leurs heures d'enseignement pour le calcul du service restant à accomplir en surveillance.

Le SGEN-CFDT a réclamé le retrait de ce projet en condamnant cette mesure mesquine et provocatrice que le ministère a le front de justifier par un souci d'égalisation des charges entre les AE enseignant à temps plein (20 heures) et les AE ayant un service mixte, « avantageés »

par l'ancien système de calcul sur la base d'un service de 18 h d'enseignement conforme au statut des AE. Pour nous cette mesure est significative

- du mépris de l'administration pour l'enseignement artistique qui a déjà conduit à fixer pour les personnels de ces disciplines un maximum de service supérieur à celui des autres enseignants de même catégorie ;
- de la volonté de « rentabiliser » à tout prix en aggravant les conditions de travail d'enseignants qui ont en charge plusieurs centaines d'élèves (500 et plus) ;

- de la recherche de moyens « gratuits » pour assurer la surveillance dans la perspective d'une suppression des étudiants surveillants. Nous avons rappelé que, pour le SGEN, les AE sont des enseignants au même titre que les certifiés (mêmes titres ou titres équivalents) et avons réclamé 18 heures maximum pour tous, l'intégration dans le corps des certifiés. Un vœu en ce sens a été voté par les organisations syndicales qui se sont opposées à ce texte.

### heures de « formation professionnelle » dans le service

Ce projet de décret répond à une revendication ancienne du SGEN-CFDT : le service normal des enseignants (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degrés) pourra comprendre, avec leur accord, des heures de formation professionnelle. Ces heures seront décomptées dans le maximum de service hebdomadaire. A cet effet, le nombre total des heu-

res d'enseignement assurées à ce titre (1 heure en formation permanente = 1 heure en formation initiale) au cours de l'année est divisé par 36.

En cas de charge particulière, une indemnité est attribuée ; elle est calculée par différence entre le taux de l'indemnité actuelle de formation permanente (fixée par niveau de formation) et le taux de l'heure supplémentaire de chaque catégorie. Le SGEN approuve le principe de ce décret. Mais il est intervenu pour que les moyens (autorisations d'absence) soient prévus afin de permettre une formation des enseignants volontaires et pour que la formation initiale de l'ensemble des enseignants soit modifiée et les prépare aux tâches de formation permanente.

L'indemnité prévue, bien qu'elle compense en partie les inégalités salariales, ne peut pas nous satisfaire. Le SGEN refuse toute indemnité et demande des décharges de service pour tenir compte des charges spécifiques de la formation permanente.

Surtout, le système de calcul de l'horaire est dangereux. En effet, il conduira à des semaines surchargées lorsque s'ajoutera à l'horaire de formation initiale la préparation de l'intervention ou l'intervention en formation permanente. Nous avons réclamé la fixation d'un horaire hebdomadaire global plafond. L'absence de réponse de l'administration sur ce point a conduit le SGEN à s'abstenir sur ce texte (adopté par le vote positif de l'administration et de la FEN qui y voient une mise en application du « constat de convergences » pour le ministère, du « relevé de conclusions » pour la FEN en 1979). □

Bernard HUBERT

### 1<sup>er</sup> degré

## menaces sur le logement

DANS le cadre de la discussion au Sénat d'un projet de loi relatif au « développement des responsabilités des collectivités locales », le ministre de l'Intérieur a abordé le problème du logement des instituteurs.

### un compromis

La question a été posée de savoir si les instituteurs continueront à bénéficier du droit au logement ou au versement de l'indemnité. Les parlementaires quasi unanimes demandaient le report de ces charges sur l'Etat. Cette proposition, appliquée à la lettre, n'est pas sans danger ; elle remet en cause le droit au logement (37 % des instituteurs sont logés) et risque de transformer l'indemnité en une somme forfaitaire, jamais revalorisée (rappelons-nous l'indemnité compensant la perte de logement des personnels exerçant en CEG et

CES fixée à 150 F en 1969 et jamais revalorisée).

Les propositions faites par le ministre de l'Intérieur concernant le financement de la charge du logement et de l'indemnité constituent un compromis qui exclut cette voie. Les communes se verront attribuer une « dotation » calculée sur la base d'un montant forfaitaire par instituteur affecté dans chaque commune. Ce montant forfaitaire serait revalorisé chaque année (1/6<sup>e</sup> par an et sur 6 ans).

Cette mesure semble écarter pour l'instant les menaces. Elle ne règle pas pour autant l'ensemble des problèmes, notamment ceux qui tiennent à la sous-évaluation de l'indemnité dans de nombreuses communes et à l'état des logements proposés. □

Robert CHABIN

### supérieur

## nouvel accès à l'université

LE mouvement de Mai-68 avait demandé l'ouverture de l'université aux travailleurs. La loi d'orientation de l'enseignement supérieur, le 12 novembre 1968, répondait en partie à cette revendication lorsqu'elle précisait dans son article 23 : « Après avoir reconnu leur aptitude, les universités organisent l'accueil de candidats déjà engagés dans la vie professionnelle, qu'ils possèdent ou non des titres universitaires ». En application de cet article, l'université de Vincennes, créée en 1969 et dont l'activité a toujours été soutenue par le SGEN et la CFDT, a reçu le droit d'accueillir des étudiants non bacheliers selon des modalités plus ouvertes que celles du traditionnel examen spécial d'entrée dans les universités.

Une modification à la loi votée en 1971 indiquait que pour être regardé comme « engagé dans la vie professionnelle » il fallait avoir exercé pendant trois ans au moins « soit une profession indépendante, soit une activité salariée dans le secteur public ou privé ». En 1974-1975, le directeur des enseignements supérieurs

d'alors, M. Quermonne, avait préparé un projet de décret d'application sur l'accès des non-bacheliers dans l'enseignement supérieur, qui refondait les dispositions existantes et rendait possible la généralisation de l'*« expérience de Vincennes*». Evidemment, à son arrivée en 1976, Mme Saunier-Séité a enterré ce texte, qui était excellent. Aujourd'hui la question est reposée par le ministre de la Condition féminine, dans un projet de loi (modifiant l'article 23 de la loi d'orientation) qui doit passer en mai devant le Parlement : « Les mères de famille et les femmes chargées de famille qui se sont consacrées à l'éducation d'un ou plusieurs enfants à la charge de leur foyer bénéficient des dispositions prévues par le présent article, dans les mêmes conditions d'aptitude et de délai que les personnes engagées dans la vie professionnelle. Les périodes d'activité professionnelle dont elles peuvent se prévaloir sont prises en considération pour le calcul du délai ».

Sur le principe, ce texte est intéressant car il est clair, comme le souligne l'exposé des motifs, que pour les femmes chargées de famille, les travailleuses notamment, les dispositions actuelles sur l'accès aux universités constituent « une entrave au libre choix de l'organisation de leur activité et de leur vie ».

Le SGEN et la CFDT demandent que ce texte soit modifié sur deux points essentiels. Il faudrait indiquer « mères et pères de famille », « femmes et hommes chargés de famille » pour éviter une discrimination entre parents du même type que celle entre hommes et femmes pour l'accès aux écoles normales que la CFDT a attaqué en Conseil d'Etat. Il faudrait aussi indiquer « se consacrent ou se sont consacrés », pour éviter toute discrimination d'âge entre bénéficiaires du texte. Enfin, la logique voudrait que ce texte vienne à l'appui de la défense de l'université de Vincennes, qui a déjà tant fait depuis onze ans pour l'accès des non-bacheliers, et des femmes en particulier. Sous ces réserves le SGEN ne pourra qu'être favorable au principe d'un texte qui étend à une nouvelle et importante catégorie de non-bacheliers les facilités légales d'accès aux universités. Il agira pour que ce texte ne soit pas dénaturé au Parlement. □

## la réforme du second cycle

# aveuglement ou volonté délibérée

**L**a réforme du second cycle sera soumise sous forme de projet au CEGT (Conseil de l'enseignement général et technique) lors de sa réunion du 29 mai. SU a déjà rendu compte de certains aspects de ce projet (n° 780 « Vers le lycée Beullac », n° 783 « Face à la réforme du second cycle » et « On garde l'adjectif »). Les sections académiques et départementales du SGEN possèdent le détail du projet et notamment les horaires prévus des disciplines en seconde, 1<sup>re</sup> et terminale ; elles sont donc en mesure de répondre aux questions précises des adhérents. La réforme sera mise en application pour la seconde à la rentrée 1981. Mais dès qu'aura été donné (négatif ou positif) l'avis du CEGT, la machine sera en marche : préparation des circulaires d'application, manuels établis par les éditeurs, explications et campagnes ministérielles en direction de l'opinion. Il est urgent que les sections du SGEN se saisissent de ce projet, les examinent et fassent connaître les enjeux, organisent les luttes nécessaires.

### les objectifs du ministère

Officiellement cette réforme a pour but :

- de « permettre aux lycéens de n'arrêter les choix engageant leur avenir qu'au moment où cela devient nécessaire ».
- de « rééquilibrer la formation scientifique dans la perspective de donner aux sciences biologiques et aux sciences de la terre une place en rapport avec leur importance dans le monde et dans la société moderne, notamment en valorisant la section D. »

Dans les faits, nous constatons que les mesures annoncées et les silences relevés conduisent à prolonger les effets sélectifs et normatifs de la réforme du 1<sup>er</sup> cycle.

### le choix de l'orientation

D'abord nous remarquons que le ministère n'emploie plus le terme de seconde indifférenciée. A cela une bonne raison : elle ne l'est pas, puisque les élèves orientés vers les sections industrielles ou de laboratoire n'auront qu'un tronc commun limité (pas de sciences économiques et sociales ni d'option facultative) et seront astreints à choisir 11 heures d'option lourde (1).

Ensuite il serait indécent de laisser entendre que ce projet reporte les échéances d'orientation à la fin de la seconde guerre alors que les échéances réellement déterminantes pour la plupart des élèves sont déjà passées, à la fin de la 3<sup>e</sup>, voire souvent avant.

Enfin, tout converge en fait pour que la seconde dite indifférenciée se solde en fin de compte par une sélection renforcée à la sortie de 3<sup>e</sup>, à laquelle succédera et se superposera une sélection renforcée à la sortie de seconde. A la sortie de 3<sup>e</sup> parce que les exigences requises actuellement pour les diverses sections de seconde ne feront que s'additionner ; à la sortie de seconde par l'inadaptation des moyens mis en œuvre et la généralisation à toutes les secondes des exigences et des abus qui sévissent actuellement en 2<sup>e</sup> C.

Ainsi se confirme l'analyse du SGEN-CFDT sur les enjeux d'ensemble de la réforme (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle) : réduire les orientations vers le 2<sup>e</sup> cycle, le baccalauréat et l'enseignement supérieur, alimenter (parcimonieusement) les LEP avec les élèves exclus du second cycle long, et développer

Le SGEN considère que l'action prioritaire doit donc porter à la fois sur l'abaissement du « plafond » à 25 élèves et sur la généralisation à toutes les disciplines d'un dédoublement des classes pour une part significative de l'horaire.

Parallèlement le projet prévoit, avec l'introduction, positive, des sciences naturelles et des sciences économiques et sociales un alourdissement de l'horaire global des élèves (2 h 1/2 en moyenne, soit une demi-journée de présence supplémentaire dans le lycée). Ne resteront que ceux qui seront capables de supporter cette normalisation supplémentaire.

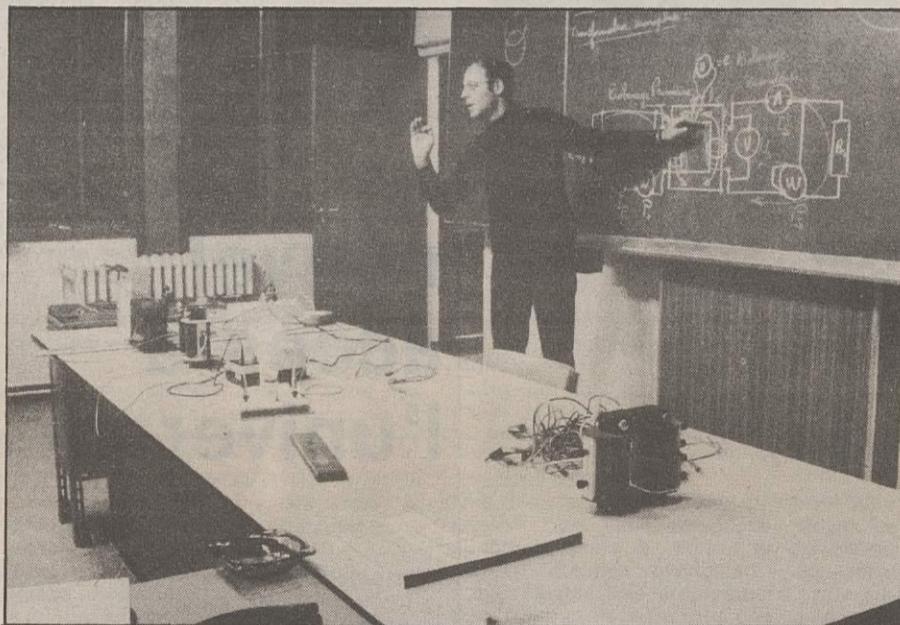
L'augmentation de l'horaire est d'autant plus dangereux pour l'équilibre de la formation que la lecture des programmes et des instructions indique clairement qu'il s'agit bien d'heures de cours et non de séances d'apprentissage, d'initiation méthodique au travail autonome.

Or seul le recours aux dédoublements de classe rendrait acceptable l'abaissement de l'horaire dans telle ou telle discipline. Les élèves y gagneraient, et les enseignants aussi dans leurs conditions de travail et d'emploi.

Le terrain des effectifs (plafond et dédoublement) est donc avec celui de l'orientation, l'un des terrains majeurs des luttes à entreprendre. Il est et restera en tout état de cause la pierre de touche de notre jugement sur l'ensemble du projet ministériel.

### contenus des programmes et instructions

Les projets en la matière frappent dans leur ensemble par leur appa-



refus d'enlever au bloc maths-physique son dangereux rôle de pivot.

l'apprentissage (voir « Les enjeux du collège unique » dans SU n° 778).

### les effectifs des classes et l'horaire global

Le projet ne parle pas des effectifs des classes. Or l'enjeu est aussi évident aujourd'hui pour le second cycle qu'il l'était en 1976-77 pour le premier. Prétendre améliorer la capacité de formation des lycées sans s'attaquer au problème des effectifs et des structures de travail est un leurre. Perpétuer une situation dans laquelle la plupart des classes dépassent 35 élèves (y compris en terminale, la recommandation de la circulaire du 17 juillet 1971 étant massivement ignorée) et fonctionnant quasi exclusivement en classe unique, c'est perpétuer, à ce niveau de la scolarité comme aux précédents, la sélection par l'échec.

rence libérale, moderniste, voire progressiste. Mais il s'agit bien d'une apparence, car ce qui l'emporte le plus souvent c'est le flou, le compromis, l'absence de choix novateurs véritablement clairs.

Ainsi les longues instructions qui accompagnent les programmes seraient inutiles si les programmes étaient vraiment opératoires. On peut donc imaginer qu'elles auront comme utilité essentielle de fournir aux inspecteurs de tout rang, et aux chefs d'établissement, les repères nécessaires et suffisants pour toutes opérations de contrôle, d'encadrement, de répression.

Bien entendu ces textes ne prennent en compte ni les réalités auxquelles sont confrontés les enseignants (situation sociale, préoccupations et motivations des élèves) ni les conditions matérielles dans lesquelles ils auront à travailler avec leurs élèves

(classes entières, manque de crédits d'enseignement, asservissement aux manuels). La règle non dite reste : le système éducatif n'est pas fait pour les élèves, mais les élèves (et les enseignants) pour le système éducatif. Ainsi ségrégation, sélection et normalisation continueront à aller leur train.

### deux cas intéressants à analyser

• Les sciences économiques et sociales : discipline critique considérée comme dangereuse, elle ne devait être introduite dans le tronc commun qu'à condition de perdre ses « griffes ». Réduite à une initiation économique (quelques gadgets vraisemblablement) elle était acceptable. L'action des professeurs de SES et des organisations syndicales (le SGEN notamment) a fait reculer le ministère. L'adjectif « sociales » a été réintroduit. Mais le programme reste aseptisé au maximum.

• Les sciences naturelles : elles sont introduites pour rééquilibrer une filière scientifique. Passons sur le fait qu'aucune filière « sciences humaines » n'est envisagée ce qui est déjà en soi déséquilibre et choix significatif. Reste que les sciences naturelles existeront à peine en seconde (0,5 h + 0,5 h, et encore en fonction des moyens) et que l'horaire en 1<sup>re</sup> C ne permettra pas une orientation sérieuse en terminale D. Ici encore poudre aux yeux, maintien d'une hiérarchie sélective, refus d'enlever au bloc maths-physique son dangereux rôle de pivot pour la formation de « l'élite ». Ajoutons que le programme de sciences naturelles en seconde tient plus d'une récupération des thèmes écologiques à la mode que d'une étude sérieuse, y compris de l'écologie.

### la formation des enseignants

Cette réforme est explicitement présentée comme pouvant se mettre en place en dehors de tout effort particulier de formation — de la part de l'administration — alors qu'on prétend exploiter certains apports essentiels de la recherche. Ce qui revient à dire qu'il incombe aux seuls enseignants de faire cet effort de mise à jour, sur leur temps de loisir. A défaut de mettre à leur disposition le temps, les structures et la liberté nécessaires, les enseignants peuvent attendre l'arrivée, un jour ou l'autre, d'un jeu de fiches sous label CNDP. Il leur restera à endosser la responsabilité des échecs prévisibles.

En bref, la réforme du second cycle est abordée comme celle du 1<sup>er</sup> : suppression des sections de seconde après les filières de 6<sup>e</sup>. S'imagine-t-on par là transformer véritablement la fonction du système ? Nous ne pouvons pas croire, après l'expérience acquise, que cet aveuglement soit involontaire et irresponsable.

Bernard HUBERT

(1) Le SGEN ne s'est pas prononcé contre le maintien de ces options lourdes. Elles représentent en effet la seule présence dans le second cycle long d'une formation professionnelle qu'il réclame pour tous dans le cadre d'un second cycle polyvalent. On peut cependant s'interroger sur la nécessité de maintenir un horaire aussi important. Surtout il serait essentiel de donner aux jeunes orientés vers ces sections « professionnelles » les moyens d'une formation générale équivalente à celle des autres en dédoublant systématiquement les classes pour les enseignements du tronc commun.

## jeunes sourds

# pour un bilinguisme en maternelle

**L**ES quatre instituts nationaux de sourds, établissements publics dépendant actuellement du ministère de la Santé, et les instituts privés, relevant des DASS, recrutaient jusqu'en 1880 des enseignants aussi bien sourds qu'entendants.

Dans la classe, ou à l'internat, la communication entre les adultes et les élèves était assurée au moyen des gestes. Mais en 1880, les « docteurs » en pédagogie de l'époque décidèrent qu'en bannissant la langue gestuelle des écoles de sourds tout irait mieux pour l'apprentissage du français parlé et écrit. Ils lui reprochaient de détourner les enfants sourds de leur « langue maternelle », c'est-à-dire de celle que parlaient leurs parents entendants. Le corps des professeurs sourds disparut.

Dans ces conditions la langue des signes, à laquelle l'Abbé de l'Epée

avait contribué à donner un statut, n'a pu évoluer comme si elle avait été considérée à égalité avec le français. Et elle mérite sans doute en partie les reproches que bien des enseignants lui font encore aujourd'hui (sans la connaître d'ailleurs), par exemple celui d'être pauvre en vocabulaire ; cependant cette pauvreté n'est pas dans la nature de la langue mais est la conséquence de l'interdit jeté sur elle depuis 1880.

### un siècle après

Depuis quatre ou cinq ans, des enseignants, conscients de ne pas utiliser pleinement les potentialités de leurs élèves et d'avoir « leur part de responsabilités dans le fonctionnement de structures niant les langues et les cultures opprimées » (cf. l'article de nos camarades bretons,

« Pour Diwan », SU n° 778), font des efforts pour impulser un renouveau de la pédagogie spécialisée au moyen de la réhabilitation de la langue des signes dans le processus d'enseignement.

Et sans la « loi d'orientation en faveur des handicapés » de 1975, ces efforts auraient peut-être permis l'ouverture des instituts à de jeunes enseignants sourds, qui auraient pu avoir un rôle complémentaire au nôtre ; par exemple, aux enfants des classes maternelles ils auraient pu transmettre, en même temps qu'une langue gestuelle correcte (ce qui n'est pas toujours le cas lorsqu'elle est transmise par d'autres enfants sourds, même enfants de sourds), les informations et les connaissances qui doivent être présentées à cet âge sous peine de retard dans le développement intellectuel ultérieur.

Or cette loi a eu pour conséquence immédiate de vider les petites classes des écoles spécialisées, puisqu'elle permet d'envoyer les petits enfants sourds dans les classes maternelles de leur quartier. L'Education nationale nous promet pour ces élèves disséminés des soutiens adaptés (appareillage, orthophonie) et nous assure que cela permettra une meilleure socialisation de l'enfant sourd et le motivera pour l'apprentissage du français. Mais on est loin du compte...

Il faut permettre à l'enfant sourd de s'approprier, dès le plus jeune âge, un système linguistique qui l'aidera dans son développement psychomoteur, affectif et intellectuel. Ceux qui enseignent ces enfants depuis longtemps déjà savent que c'est faire

un mauvais pari que de miser sur le français pour remplir cette fonction. Les enfants sourds ont tout à gagner, pour leur formation, à rencontrer la langue gestuelle au cours de l'éducation précoce, dont la loi citée plus haut permet la mise en place de 0 à 3 ans.

### un processus destructeur

Nous n'avons jamais été opposés au système des « classes annexées » (1) : elles permettent sans doute que les sourds et les entendants se côtoient quotidiennement et apprennent à se connaître ; mais nous voudrions interrompre le processus qui consiste à faire passer coûte que coûte les sourds dans le moule des entendants. Ce processus risque de détruire la personnalité de l'enfant sourd dans ce qu'elle a d'original. C'est en effet à partir de la perception visuelle que cet enfant organise sa pensée, tout comme nous organisons la nôtre sur le mode auditif.

Il faut bien reconnaître que nous ne l'avons guère aidé en ce domaine jusqu'à présent. Nous avons la plupart des éléments pour redresser très vite cette situation... Si l'Education nationale ne s'entête pas dans sa campagne d'intégration tous azimuts dont les sourds feront les frais.

**Giselle LILO,**  
professeur à l'Institut  
national des jeunes sourds

(1) Classes « annexées » : classes maternelles ou primaires, spécialisées pour déficients auditifs, et installées dans des écoles maternelles et primaires ordinaires de villes ou de quartiers.

## élections

### supérieur, bibliothèques, CNRS

# un vote important

**L**ES élections pour le renouvellement du Comité national de la recherche scientifique vont avoir lieu dans quelques jours par correspondance. Ce Comité national, comme les autres structures du CNRS, a été touché par les réformes de septembre 1979. Son effectif a été réduit et ses attributions rognées.

Naguère, son rôle consistait à élaborer un rapport de conjoncture scientifique, à attribuer des crédits aux différents laboratoires dont une proportion importante appartenait à l'université, à affecter une partie des ITA, à gérer les chercheurs (embauche, promotions, licenciements éventuels). Aujourd'hui le Comité national est censé n'effectuer que l'évaluation des laboratoires et la gestion des chercheurs, chose que la Direction ne peut faire seule. De plus, ont été exclus du corps électoral de nom-

breux personnels, notamment les techniciens, les administratives, la majorité des assistants, aggravant ainsi la division et la hiérarchisation.

Par ailleurs il faut noter que le statut des chercheurs a lui aussi été réformé dans le sens de l'augmentation de l'insécurité d'emploi et de la mobilité. Toutes ces mesures avec d'autres telles que par exemple la croissance des pouvoirs de la direction, l'entrée au conseil du CNRS de grands patrons de l'industrie, sont des armes que le pouvoir s'est donné pour mettre en œuvre sa politique d'orientation de la recherche publique au service du profit de quelques entreprises dans certains créneaux, politique du « pilotage par l'aval » comme le déclarait Aigrain, le secrétaire d'Etat à la Recherche.

Enfin pour compléter ce tableau on relèvera que le gouvernement a

changé le mode de scrutin. On est passé d'un scrutin sur liste à la proportionnelle qui traduit le mieux l'importance des divers courants de pensée à un scrutin majoritaire nominal qui lamine les minorités aussi fortes soient-elles et réduit ainsi le nécessaire pluralisme de la représentation élue.

Malgré tous ces éléments négatifs, le SGEN-CFDT a décidé de présenter des candidats, refusant de céder à la tentation du boycott. Il s'agit pour nous de défendre nos idées tout particulièrement en matière de sécurité d'emploi. Dans le passé nos élus, avec l'aide des personnels, ont été efficaces dans ce domaine. Seule l'expérience nous dira si cette fois encore ce sera possible, étant clairement entendu que si cette défense se révélait à un moment donné impossible, nos élus se retireraient du Comité national. Ce pourrait être le cas si le nombre de postes de chargés disponible était inférieur au nombre d'attachés arrivés en fin de contrat. Dans ce cas en effet le rôle des sections du Comité national serait de choisir les attachés à licencier. Ceci n'est pas une hypothèse d'école : le gouvernement a annoncé que 80 % des attachés deviendraient chargés ; 20 % quitteront de gré ou de force le CNRS si notre lutte ne l'emportait pas.

Nous mettons l'accent sur la sécurité d'emploi parce que c'est notre rôle de syndicat et parce que nous pensons que c'est l'un des meilleurs moyens de mettre en cause la politique de recherche du pouvoir dans la mesure où cette dernière présuppose l'insécurité d'emploi. En effet nous rejetons cette politique car elle

est à l'opposé de ce que nous souhaitons. Le gouvernement veut transformer les laboratoires du CNRS et de l'Université et les bibliothèques en sous-traitants de quelques grandes entreprises. Nous, à la CFDT, nous voulons une recherche au service des besoins des travailleurs et de la population. A une recherche guidée par la spéculation internationale nous opposons une recherche qui développe tout à la fois nos connaissances et une vie meilleure pour tous, débarrassée des « dégâts du progrès ». Nous ne voulons pas d'une recherche pilotée, par le profit et le marketing (le mot est dans le schéma directeur du CNRS) alors que la démonstration est faite que restaurer les profits des entreprises ne crée pas les emplois utiles dont ont besoin nos régions.

Tout ceci explique pourquoi non seulement le personnel du CNRS a intérêt à voter pour le SGEN-CFDT mais aussi les enseignants et les conservateurs puisque la vie de leurs laboratoires et de leurs bibliothèques dépend pour une bonne part des luttes menées au CNRS contre la politique du pouvoir.

#### Voter SGEN-CFDT c'est :

- défendre l'emploi,
- protester contre les exclusions du Comité national,
- défendre le pluralisme de la représentation élue,
- vouloir une autre recherche.

**Postez votre bulletin de vote avant le 29 mai.**

## nettoyeurs du métro

# ils ont gagné

**V**OILÀ quelle était la situation des 900 nettoyeurs du métro, lorsque tous, ils décidèrent de se mettre en grève le 24 mars 1980.

- 2 350 F par mois tout compris pour nettoyer le métro dans les conditions que l'on sait.

- Interdit d'accès à la cantine et aux douches RATP... sauf pour les nettoyer !

- De nombreux licenciements prévus par la RATP à l'occasion du renouvellement cette année des contrats de sous-traitance du nettoyage.

D'un côté des patrons officiels : ceux des entreprises de nettoyage, mais aussi la RATP, le patron réel, qui fixe le nombre d'emplois et les salaires au travers des contrats de sous-traitance.

De l'autre tous les nettoyeurs du métro, syndiqués ou sympathisants de la CFDT, au sein du syndicat CFDT des travailleurs assurant un service RATP.

C'est dans l'allégresse, que le matin du 1<sup>er</sup> mai, les 900 grévistes à la quasi unanimité, décidèrent d'accepter les nouvelles propositions de la RATP, qu'ils avaient imposées par leur lutte.

### ce qu'ils ont gagné

#### • Sur les salaires :

- la garantie du pouvoir d'achat par rapport à l'indice INSEE au lieu des 9 % prévus avant la grève,

- une progression du pouvoir d'achat qui les amènera par étape de 2 350 F à 2 800 F au 1<sup>er</sup> juillet 1982 en francs constants, soit une augmentation de 19 % du pouvoir d'achat en un an et demi.

Sur la base d'une augmentation prévisible de 13 % de l'indice INSEE, cela portera le salaire de 2 350 F à 3 700 F environ au 1<sup>er</sup> juillet 1982.

#### • Sur l'emploi :

- aucun licenciement pendant 3 ans (la durée des contrats de sous-traitance),

- tout nettoyeur muté dans un autre secteur des entreprises sous-traitantes de la RATP (le gardiennage par exemple) conservera le bénéfice

de la convention collective manutention ferroviaire si celle-ci est plus favorable que celle du secteur où il est muté ou s'il n'y a pas de couverture d'une convention collective. Le travailleur muté conserve également le bénéfice des acquis obtenus pendant la grève et précisés dans le constat de fin de grève.

#### • Sur les conditions de travail :

- les nettoyeurs auront accès à la cantine et aux douches RATP,
- il leur sera fourni deux tenues de travail par an.

#### • Sur les heures de grève :

Ils recevront une avance de 1 400 F plus ou moins remboursables en de nombreuses étapes dans les conditions fréquentes dans les entreprises à la suite de grèves.

### la remise en cause de la sous-traitance

La RATP, comme l'ensemble du patronat, a développé ces dernières années la sous-traitance comme moyen de division des travailleurs : salaire dérisoire, conditions de travail déplorables, instabilité de l'emploi,

en manipulant les contrats de sous-traitance.

Les patrons se dissimulent derrière des entreprises sous-traitantes pour pratiquer bas salaires et licenciements, en refusant d'assumer leur responsabilité. Les nettoyeurs du métro ont imposé une mise en cause de la sous-traitance. Pour la CFDT, c'est une avancée essentielle dans l'action menée contre la situation de précarité des travailleurs hors-statut telle que veut l'imposer la politique patronale.

Cela s'est fait en deux temps. Tout d'abord, à l'occasion de leur première lutte en juin 1977, c'est au

syndicat CFDT des travailleurs assurant un service RATP qu'ils ont majoritairement adhéré, c'est donc au coude à coude avec les travailleurs « statutaires » de la RATP qu'ils se sont organisés. Ensuite, grâce à cela, c'est en direction de la RATP qu'ils ont mené leur lutte, et si la RATP a longtemps tergiversé, c'est finalement elle qui a négocié et qui est aussi signataire du protocole de fin de grève avec les patrons du nettoyage. C'est elle qui s'est engagée à inscrire dans les contrats de sous-traitance avec les entreprises du nettoyage, la garantie d'évolution de salaire et la garantie de l'emploi.



C'est un pas historique, que la CFDT vient de réaliser.

La solidarité engagée par la CFDT auprès des travailleurs est déjà un succès. Près de 40 millions d'anciens francs ont été collectés par les organisations CFDT, ce qui a permis de verser 400 F à 900 grévistes. Mais il en manque encore. La CFDT vous appelle à participer aux collectes qui sont organisées. Versez au CCP SGEN-CFDT Caisse de solidarité 8776-95 X, Paris en mentionnant « nettoyeurs du métro ».

GUIDE PRATIQUE  
vade mecum  
DU SECOND DEGRÉ

27<sup>e</sup> édition  
Mise à jour au  
1<sup>er</sup> janvier 1980

SGEN  
cfdt

CPPN LT CAPES CASU  
MA IRCANTEC PEN PTA  
IPR CLD SS CAPN  
OP PCET CFEN

Un outil indispensable pour vous y retrouver facilement dans le maquis des textes relatifs à l'ensemble des catégories de personnel de collèges, lycées, LEP et EN.  
Prix : 55 F (franco de port et d'emballage)

Une réduction de 10 F est consentie aux adhérents. On peut se le procurer dès maintenant auprès des sections académiques ou à défaut au secrétariat national (CCP SGEN bulletin intérieur, Paris 8776.93 V).

## CAHIERS OUVERTS



Le 1<sup>er</sup> numéro (avril 1980) est paru.  
Au sommaire : — De Ferry à Beullac : l'histoire d'un consensus ?  
— A. Lichnérowicz : l'école demain.  
— L'éducation selon Tito.

Dans le numéro de juillet, un dossier sur la lecture en France.

Pour 80 F, abonnez-vous sans tarder :  
Cahiers Ouverts, 5 rue Mayran, Paris 9<sup>e</sup>  
9<sup>e</sup> - CCP 4245-25 W Paris.